

## LE LOUP DANS LA BERGERIE ?

■ *L'occupation allemande de la prison Saint-Léonard de Liège pendant la Première Guerre mondiale*

- **Vincent Mazy** -

Entre 1914 et 1918, la guerre et l'occupation bouleversent le fonctionnement de la prison secondaire de Saint-Léonard de Liège. Divisé en deux sections pour abriter, d'une part, les détenus condamnés par le droit belge et, d'autre part, les prisonniers politiques relevant de l'occupant allemand, l'espace pénitentiaire de Saint-Léonard illustre les nombreuses conséquences d'une guerre de longue durée à l'échelle carcérale. La question de l'autorité au sein de l'établissement pénitentiaire se dédouble avec l'occupation, alors que deux figures de pouvoir – les administrations belge et allemande – sont forcées de s'organiser sur la gestion de la prison et de leur espace respectif. Cette réquisition d'une aile de la prison par l'occupant témoigne bien évidemment d'une volonté de répression de l'activité clandestine civile, exécutée par une arrestation puis une isolation des individus suspectés d'espionnage entre les murs de Saint-Léonard. Ce parcours de contrainte et de captivité vécu par ces prévenus, alimenté par la peur des conseils de guerre et la nécessité de se soustraire à la condamnation, motivera tout au long de la guerre la création et la mise en place d'un service de renseignement clandestin *intra muros* à Saint-Léonard.

## I. Introduction

Vendredi 7 août 1914. Dès la prise de la ville de Liège, l'occupant allemand débute les « négociations » avec le directeur de la prison secondaire de Saint-Léonard pour assurer une transition sans encombre de l'administration carcérale. L'occupant s'installe dès lors en maître de l'établissement et sépare ses prisonniers, rassemblés dans l'aile de gauche, de ceux de l'autorité belge, réunis dans l'aile droite de la prison. Le directeur et le personnel belge (civil et religieux) restent en fonction, mais n'exercent plus leur autorité que sur l'aile belge de la prison. À l'instar de nombreuses autres prisons en Belgique, la prison de Saint-Léonard sert durant toute l'occupation à la fois d'espace d'enfermement pour les individus condamnés par le droit belge, et de lieu de détention préventive aux forces occupantes. Pour la plupart réfractaires et opposants politiques, émanant bien souvent de services clandestins sur le territoire, les individus en détention préventive représentent une nuisance à l'effort de guerre allemand, que l'occupant doit centraliser, surveiller puis réprimer.

L'ouverture des archives de la prison de Liège en 2018<sup>1</sup> nous a permis de nous pencher sur les sources inédites disponibles à Saint-Léonard dans le cadre d'un mémoire de maîtrise, portant sur le

fonctionnement de la prison pendant la Première Guerre mondiale.<sup>2</sup> Ces archives ont mis en lumière l'intérêt de l'étude des thématiques de l'occupation des prisons belges par l'occupant allemand, ainsi que la répression menée par celui-ci face à la « résistance »<sup>3</sup> civile, notamment à travers la détention préventive. À travers le cas de la prison Saint-Léonard au cœur de la Belgique occupée, cet article cherche à s'insérer dans un renouvellement historiographique de l'expérience carcérale belge de la Première Guerre mondiale,<sup>4</sup> au croisement des champs d'études de l'activité clandestine, des pratiques policières et de l'enfermement.

C'est alors qu'intervient la très riche production scientifique sur la résistance civile belge dans la Première Guerre mondiale, et principalement les travaux d'Emmanuel Debruyne et Laurence van Ypersele. Ces derniers couvrent de nombreux aspects de celle-ci, à savoir les sources disponibles,<sup>5</sup> l'organisation et la constitution de réseaux,<sup>6</sup> l'identification des pratiques clandestines et de ses acteurs, la mémoire des actions résistantes,<sup>7</sup> ainsi que la répression de ces activités par l'occupant allemand.<sup>8</sup> Concernant l'étude de l'emprisonnement politique en Belgique durant la Première Guerre mondiale, rappelons l'article novateur de 2016 par Emmanuel Debruyne sur les prisonniers belges et français dans les geôles

1. DELPHINE PICRON, *Inventaire des archives de la prison de Liège (Saint-Léonard puis Lantin) 1796-2012*, Bruxelles, 2018.

2. VINCENT MAZY, *Entre occupation et libération. La prison secondaire de Liège (Saint-Léonard) entre 1914 et 1919*, mémoire de maîtrise, Université catholique de Louvain, 2021.

3. Le concept et vocable de résistance, au sens d'une lutte clandestine contre l'occupant, n'a pas cours lors de la Première Guerre mondiale et fait son apparition principalement à partir d'août 1940. Cependant, si le mot est anachronique, le phénomène qu'il définit ne l'est pas, même si la résistance de 14-18 est une résistance de réseaux de renseignements et d'évasion (notamment) et distingue combattants et civils (EMMANUEL DEBRUYNE, « Combattre l'occupant en Belgique et dans les départements français occupés en 1914-1918. Une résistance avant la lettre? », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 115, 2012/3, 14-30).

4. Expérience carcérale déjà étudiée, sur le temps long, avec les travaux de ERIC MAES, *Van gevangenisstraf naar vrijheidsstraf. 200 jaar Belgisch gevangeniswezen*, Anvers, 2009; et de ACHIEL NEYS, TONY PETERS, FREDDY PIETERS & JOHAN VANACKER (dir.), *Tralies in de weg. Het Belgische gevangeniswezen : Historiek, balans en perspectieven*, Louvain, 1994.

5. EMMANUEL DEBRUYNE & JOHANNE PATERNOSTRE, *La résistance au quotidien, 1914-1918 : Témoignages inédits*, Bruxelles, 2009.

6. EMMANUEL DEBRUYNE, *Le réseau Edith Cavell. Des femmes et des hommes en résistance*, Bruxelles, 2015.

7. LAURENCE VAN YPERSELE & EMMANUEL DEBRUYNE, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre. L'espionnage en Belgique durant la guerre 1914-1918. Histoire et mémoire*, Bruxelles, 2004.

8. EMMANUEL DEBRUYNE & LAURENCE VAN YPERSELE, *Je serai fusillé demain. Les dernières lettres des patriotes belges et français fusillés par l'occupant. 1914-1918*, Bruxelles, 2011; EMMANUEL DEBRUYNE, « 'Mon recours est rejeté: je dois mourir'. Les condamnés à mort des conseils de guerre allemands en France et en Belgique occupées, 1914-1918 », in MARGO DE KOSTER, DIRK HEIRBAUT & XAVIER ROUSSEAU (dir.), *Justice in Wartime and Revolutions. Europe 1795-1950*, Bruxelles, 2012, 99-116; JAN VAN DER FRAENEN, *Voor den kop geschoten. Executies van Belgische spionnen door de Duitse bezetter (1914-1918)*, Roesselare, 2009.

allemandes entre 1914 et 1918.<sup>9</sup> Cette étude a été suivie d'un second article, coécrit par le même auteur, Laurence van Ypersele et Élise Rezsöhazi, à propos des traitements infligés par la police allemande aux prisonniers politiques en détention préventive en Belgique.<sup>10</sup> Les recherches récentes d'Élise Rezsöhazi approfondissent quant à elles la compréhension des pratiques policières allemandes – particulièrement la police secrète – toujours durant la guerre.<sup>11</sup>

À l'aune de la récente recherche menée par Florent Verfaillie autour de l'histoire sociale de la résistance et de la collaboration en Belgique occupée par le prisme carcéral,<sup>12</sup> cet article cherche davantage à capitaliser sur des sources qualitatives, principalement issues du fonds de la Commission des archives des services patriotiques (CAP). Ces archives, conservées aux Archives générales du Royaume, constituent un fonds incontournable autour de la résistance pendant la Première Guerre mondiale en Belgique et dans le Nord de la France. D'initiative privée après la guerre, il part d'un triple objectif : retracer l'engagement des patriotes en territoire occupé ; identifier les services rendus et les résistants pour

faire valoir leurs droits ; et vulgariser l'histoire de l'action patriotique clandestine en Belgique. Largement exploité, il s'est imposé comme le fonds le plus mobilisé dans l'historiographie de la résistance autour de la Première Guerre mondiale, contribuant de fait à la vision que l'on a de celle-ci aujourd'hui.<sup>13</sup>

Complétés par les archives, les plans et l'iconographie de la prison de Liège,<sup>14</sup> ces documents permettent de lever partiellement le voile sur le quotidien de Saint-Léonard durant la guerre. Toutefois, gardons à l'esprit que ces rapports relatent des situations sensationnelles, parfois nuancées, souvent romancées. Rédigés *a posteriori* et *pro domo*, ils illustrent la volonté de laisser une trace de l'action patriotique et demeurent souvent orientés, insistant sur le *pathos*, le vécu de la souffrance et le besoin de prestige et de reconnaissance.<sup>15</sup> Au-delà de ces rapports, l'entre-deux-guerres voit apparaître une « abondante production hagiographique »<sup>16</sup> avec la publication de témoignages de détenus politiques qui relatent leur expérience de guerre et d'enfermement, se basant sur leurs souvenirs et d'éventuelles notes prises lors de la captivité. Pour le cas Saint-Léonard, il s'agit principalement

9. EMMANUEL DEBRUYNE, « Les prisonniers politiques belges et français dans le système carcéral allemand, 1914-1918 », in NICOLAS BEAUPRÉ & KARINE RANCE (dir.), *Arrachés et déplacés. Réfugiés politiques, prisonniers de guerre, déportés. 1789-1918*, Clermont-Ferrand, 2016, 197-220.

10. EMMANUEL DEBRUYNE, ELISE REZSÖHAZY & LAURENCE VAN YPERSELE, « Dans les mains de la police allemande. Les violences carcérales et policières comme expérience d'occupation en Belgique, 1914-1918 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 272, 2018/4, 65-90.

11. ELISE REZSÖHAZY, *De la protection du secret militaire à l'occupation des populations civiles. Les polices secrètes allemandes derrière le front ouest (1914-1918)*, thèse de doctorat, Université catholique de Louvain, 2020.

12. FLORENT VERFAILLIE, *Mis au bagne de la nation. Une histoire sociale de la résistance et de la collaboration en Belgique (1914-1925)*, thèse de doctorat, Universiteit Gent, 2023.

13. ANNE LANNNOYE, *Inventaire des archives de la Commission des Archives des Services Patriotiques établis en Territoire occupé au Front de l'Ouest (1914-1930)*, Bruxelles, 2015, 40-42.

14. Liège, Archives de l'État à Liège (désormais AEL), *Archives de la prison de Liège (Saint-Léonard puis Lantin) (1796-2012)* ; Bruxelles, AGR, Ministère de la Justice. *Plan des prisons cellulaires. Première partie (19<sup>e</sup> siècle)*.

15. Certains ouvrages sont d'ailleurs publiés dans les années 1930 et témoignent d'un caractère plutôt germanophobe, nourri par la crainte du changement de régime allemand et de la perspective d'un nouveau conflit européen.

16. Phénomène qui se répétera d'ailleurs après la Seconde Guerre mondiale (voir FLORENT VERFAILLIE, *Mis au bagne de la nation*, 32).

des mémoires publiés de Gabrielle de Monge,<sup>17</sup> Laurent Lombard,<sup>18</sup> James Mir<sup>19</sup> et Emile Fauquenot.<sup>20</sup> Avec l'apparat critique nécessaire à leur consultation, ces archives représentent des sources particulièrement importantes dans l'étude de la résistance civile à l'intérieur des murs d'une prison pendant la Première Guerre mondiale. D'autant plus que de tels documents mettent en exergue l'absence d'autres sources – notamment quantitatives – concernant la section allemande de Liège.<sup>21</sup> S'il n'est pas possible de garantir son application à l'ensemble du quartier occupé par les Allemands, le croisement de ces archives avec la littérature permet de mettre en lumière de nombreux éléments propres à l'expérience carcérale de ces individus.

Cet article tente de comprendre comment, dans une perspective d'histoire des enfermements nourrie par l'agentivité des acteurs et des rencontres entre des populations différentes, de nouvelles dynamiques de pouvoir ont pu apparaître dans la prison de Liège, tant du côté belge qu'allemand. Alors que le personnel civil et religieux cohabite avec l'occupant

allemand, une coexistence est mise en place entre tensions, détente et compromis. Afin de mettre en lumière cet angle encore peu connu de l'histoire de l'enfermement en Belgique pendant la Première Guerre mondiale, nous développerons notre propos en trois parties. Tout d'abord, nous tenterons d'illustrer le quotidien de la prison, notamment autour des questions de la solitude, de la faim, de l'hygiène et d'une angoisse omniprésente. Ensuite, nous commenterons les mécanismes de domination établis par l'occupant allemand sur les prisonniers à travers l'enquête judiciaire et une répression violente. Enfin, nous présenterons le phénomène de résistance au sein de la prison, cristallisé par l'apparition d'un « service clandestin » à l'initiative de trois détenus : Emile Fauquenot (présenté *supra*), Marie Birckel<sup>22</sup> et Franz Creusen.<sup>23</sup>

## II. Un quotidien pénible

L'occupation allemande et, avec celle-ci, la genèse d'une résistance civile à travers le pays, va propul-

**17.** Gabrielle de Monge, née le 15 septembre 1883, entame une action résistante dès le début de la guerre, en venant en aide à des soldats français coincés derrière le front. Elle construit progressivement une filière d'évasion en assurant un service de passage à la frontière belgo-hollandaise. Elle sera incarcérée à la prison Saint-Léonard en janvier 1916 avec un faux passeport, si bien que les Allemands ne découvriront pas directement son identité (voir *infra*). Sur le parcours résistant de Gabrielle de Monge, lire CLARA FOLIE, « On ne se méfie guère d'une femme... » : les questions de genre au sein des services de passage de Monge et Eude Magnée dans la Belgique occupée de la Première Guerre mondiale, mémoire de maîtrise, Université catholique de Louvain, 2021.

**18.** Laurent Lombard est né à Othée en 1900 et s'engage à 16 ans au War Office britannique. Il est arrêté le 4 mai 1917 et, après un mois à Anvers, passera six mois à Saint-Léonard. Il ne sera pas condamné en raison de son jeune âge et reprendra l'action résistante au sein du service « Clarence » lors de la Seconde Guerre mondiale. (CAMILLE HANLET, *Les écrivains belges contemporains*, t. 2, Liège, 1946, 1168-1669, 1185 citée dans LAURENCE VAN YPERSELE, « Les patriotes belges face à l'occupation allemande de 14-18 dans la littérature francophone belge », in ANNAMARIA LASERRA, NICOLE LECLERCQ & MARC QUAGHEBEUR (dir.), *Mémoires et Antimémoires littéraires au XXe siècle. La Première Guerre mondiale*, vol. 1, Bruxelles, 2005, 175).

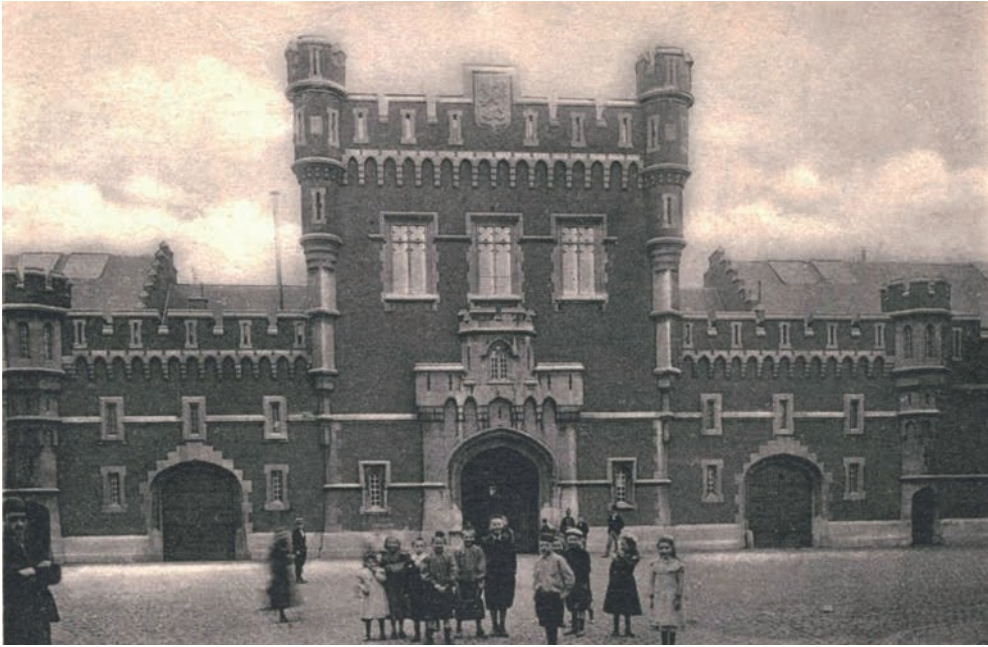
**19.** James Mir, d'origine espagnole et collaborateur de plusieurs réseaux d'espionnage, est enfermé à Saint-Léonard et sauvé de l'exécution par une intervention du roi d'Espagne (voir JAMES MIR, *Un agent de l'« Intelligence Service » belge. Mémoires d'un condamné à mort 1914-1918*, Paris, c. 1926).

**20.** Emile Fauquenot, né à Paris le 28 février 1897 et domicilié à Liège, est un soldat puis agent des services de renseignement français. Il s'engage volontairement à 17 ans dans l'armée française et est assigné au renseignement dans les zones occupées, collaborant avec les organisations qui dépendent du Grand Quartier Général français. Arrêté puis incarcéré en juillet 1916, il crée et gère le service clandestin de la prison dans le quartier des hommes jusqu'à son évasion en mars 1918. Voir rapport de Fauquenot Emile (Bruxelles, AGR, CAP, n° 1050).

**21.** La prison de Liège ne dispose d'aucun registre d'écrou pour la partie allemande, rendant impossible toute quantification du nombre d'individus en détention provisoire.

**22.** Marie Birckel, française, est arrêtée et incarcérée en mai 1916 à Saint-Léonard. Elle gère, en liaison avec Fauquenot et Creusen, le service clandestin de la prison dans le quartier des femmes jusqu'à sa déportation en Allemagne en juillet 1918. Voir rapport sur Mlle Birckel Marie Louise (Bruxelles, AGR, CAP, n° 1050).

**23.** Franz Creusen, né à Bar-le-Nassau (Hollande) le 14 août 1893 et domicilié à Liège, est un membre des services de renseignement belges. Il est arrêté et incarcéré en juillet 1916 et gère, avec Emile Fauquenot (voir *infra*), le service clandestin de la prison dans le quartier des hommes jusqu'à son évasion en mars 1918. Germanophone, il parvient à obtenir l'appui du soldat Maryan Szeszycki. Voir rapport de Franz Creusen (Bruxelles, AGR, CAP, n° 1050).



*Porte d'entrée de la prison Saint-Léonard. Source : « Souvenir de Liège. Prison Saint-Léonard », carte postale de la prison, 6 septembre 1900, doc. pers.*

ser des individus dans un environnement auquel rien ne les prédestinait : l'univers carcéral. Ces individus, ciblés et appréhendés par la police secrète allemande, se retrouvent placés en détention préventive. Soupçonnés de fait d'espionnage, ces détenus – hommes comme femmes – rejoignent alors les murs de la prison Saint-Léonard dans le cadre de l'enquête judiciaire. Dans l'attente de leur jugement, de leur libération ou de leur déportation, ces prisonniers vont découvrir un milieu draconien où ils subiront, avec le temps, le manque de nourriture, de confort, d'hygiène dans un espace progressivement surpeuplé, et pourtant très solitaire. Pour la plupart seuls dans leur cellule, ces détenus traverseront de nombreuses épreuves, tantôt en s'attelant à tirer le meilleur parti de leur situation et améliorer leur quotidien, tantôt en tombant dans un sentiment de désespoir, de peur et de solitude.

## Un espace solitaire

Tous les objets de mobilier, de coucher et de cuisine de la section allemande sont, *a priori*, identiques au reste de la prison, tels que prévu dans les instructions ministérielles du 15 mai 1906. Chaque détenu dispose d'un lit au sommier métallique et rétractable. Ces lits doivent être fermés en dehors des heures de repos réglementaires. Tout détenu surpris à s'en servir en journée est « puni disciplinairement ».<sup>24</sup> La literie se compose d'un matelas de paille, d'une couverture et d'un oreiller, souvent à l'état discutable. Replié, le lit de fer sert alors de table, avec une chaise en bois mise à disposition des détenus. Les cellules possèdent également un lavabo avec une cuvette et un pot à eau. Dans l'angle du mur, une encoignure est installée pour entretenir les quelques vaisselles auto-

risées au quotidien, à savoir une gamelle en étain, un gobelet et une cuillère. Les détenus peuvent aussi y entreposer l'un ou l'autre livre, reçu à leur arrivée. Sur les murs sont accrochés un crucifix et un extrait encadré du *Règlement pour la prison St-Léonard*. La cellule, d'environ 9m<sup>2</sup>, est percée de part et d'autre au sol par un tuyau de chauffage qui traverse le complexe. Côté couloir, une porte massive, blindée et verrouillée sépare la cellule du corridor cellulaire. Elle est percée d'un judas ainsi que d'un guichet pour l'échange de nourriture.<sup>25</sup> Côté extérieur, la cellule donne vue sur la ville de Liège au moyen d'une fenêtre encadrée au mur et couverte de barreaux en fer solidement scellés à la pierre. Sous cette fenêtre se trouve une petite prise d'air.<sup>26</sup> Le mobilier et la structure des cellules sont rudimentaires et similaires pour de nombreuses prisons, tant pour la Belgique qu'à l'étranger.<sup>27</sup> La qualité peut néanmoins varier en fonction des établissements : c'est par exemple le cas de la prison de Saint-Gilles, à Bruxelles, où l'environnement des cellules est décrit comme celui d'une prison « moderne » et « relativement confortable »<sup>28</sup> en comparaison à d'autres.

La solitude dans les cellules est exacerbée par le contrôle et la limitation des visites. La réglementation allemande de la prison est très précise à ce sujet : chaque visite nécessite une autorisation écrite de la *Kommandantur*.<sup>29</sup> Le visiteur doit mentionner le lieu de détention du prisonnier : la Chartreuse, la prison Saint-Léonard ou le Palais de Justice, de même que la date et l'heure de la visite. Le terme « visite », cependant, reste trop peu précis. S'il est effectivement possible pour un parent de « livrer du linge ou de la nourriture au prisonnier », il lui est la plupart du temps formellement interdit « de le voir ».<sup>30</sup> Quand ces visites de

24. Copie d'un extrait du règlement de la prison Saint-Léonard, 25-03-1916 (Bruxelles, AGR, CAP, n° 2705).

25. GABRIELLE DE MONGE, *Les heures tragiques de ma vie*, Ohey/Namur, 2014, 303-304.

26. EMILE FAUQUENOT, *Un héros alsacien*, 91-92.

27. Par exemple la prison de Siegburg, en Allemagne, qui dispose de cellules et de mobilier identiques à ce qui peut être observé en Belgique (voir NOÉMIE ADAM COLQUHOUN, *L'expérience carcérale des prisonnières politiques déportées au pénitencier allemand de Siegburg durant la Grande Guerre*, mémoire de maîtrise, Université catholique de Louvain, 2022).

28. EMMANUEL DEBRUYNE & LAURENCE VAN YPERSELE, *Je serai fusillé demain*, 32.

29. Organe de commandement militaire de l'armée allemande dans les territoires occupés, installé localement dans les villes et villages.

30. Laissez-passer d'Odile Lejeune lui permettant de rendre visite à son mari emprisonné Jean Lejeune, *Kommandantur Liège*, 10-08-1917 (Bruxelles, AGR, CAP, n° 3417).

quelques minutes sont permises, elle se déroulent la plupart du temps alors que l'instruction est presque terminée et que le détenu a déjà comparu devant le conseil de guerre au Palais de Liège.<sup>31</sup> Cette isolation renforce le sentiment de solitude des prisonniers, lesquels donnent, dès lors, d'autant plus d'importance à la correspondance, évidemment surveillée et censurée.<sup>32</sup>

Selon les dires de la sentinelle Maryan Szeszycki,<sup>33</sup> soldat polonais au service de l'armée allemande, le sous-officier<sup>34</sup> en charge de la section, allait jusqu'à empêcher certains détenus d'écrire à leur famille. Plusieurs lettres aux proches sont détruites ou jetées au feu, de même que les réclamations à la *Kommandantur*. Les prisonniers libérés ou les familles qui se plaignent au commandant de la prison sont, bien souvent, court-circuités par le sous-officier responsable qui « court se justifier pour étouffer l'affaire et entrer dans les bonnes grâces de ses chefs ».<sup>35</sup> Selon les témoignages de la prison, il semble rare que la *Kommandantur* intervienne directement dans ce genre d'irrégularités, laissant la liberté d'action au corps de sous-officiers en place.

### « Des fauves en cage »<sup>36</sup>

Le régime carcéral de la section allemande est commun à tous les détenus, en préventive ou en

peine d'emprisonnement. Ceux-ci, à l'instar des prisonniers de la partie belge, sont séparés selon le sexe et enfermés seuls ou, par moment, à deux dans les cellules. Le croisement des témoignages nous permet de retracer une journée typique, qui débute par le son de la cloche et le réveil des détenus à 6h45, heure allemande. À 7 heures, les lits sont rangés et pliés. Les détenus reçoivent ensuite un petit-déjeuner assez pauvre, composé de « 250 grammes de pain bis, un peu d'eau à la couleur de café ».<sup>37</sup> Dans le quartier des femmes, Gabrielle de Monge explique « qu'on apporta [un demi-kilo de] pain sec et du café ».<sup>38</sup> À 11h30 et au soir, le détenu reçoit une gamelle de soupe, souvent froide et diluée avec des morceaux de légumes et de rutabaga.<sup>39</sup> Pour le nettoyage de la cellule, les gardiens fournissent un seau d'eau ainsi qu'une brosse et un torchon « inutilisables, tellement ils sont usés ».<sup>40</sup> Chaque matin, le caporal mène l'inspection dans les cellules pour vérifier que le détenu ne prépare pas une évasion ou ne garde pas clandestinement des billets ou autres objets clandestins. Les détenus s'annoncent mutuellement l'arrivée de l'inspection par les tuyaux de chauffage qui traversent les cellules ou en frappant sur le mur. À 8 heures du soir, les ordonnances allemandes procèdent à une dernière inspection des cellules. Les prisonniers doivent se déshabiller et laisser leurs effets sur la chaise de la cellule. À 9 heures, les lits sont dépliés : c'est le couvre-feu.

31. EMMANUEL DEBRUYNE & LAURENCE VAN YPERSELE, *Je serai fusillé demain*, 43.

32. Franz Creusen, fiché comme détenu sous '*Größte Vorsicht! [la plus grande prudence]*', précise ainsi être défendu d'écrire des lettres, de recevoir de la visite ou d'être ravitaillé. Voir à ce sujet le dossier concernant les relations entre les agents Fauquenot et Creusen et le soldat polonais Marijan Szeszycki, gardien à la prison St. Léonard, 1922 (Bruxelles, AGR, CAP, n° 514).

33. Maryan Szeszycki (aussi épelé Marijan selon certains rapports) est un gardien d'origine polonaise (Pologne occupée), en service à l'armée allemande, dans la prison Saint-Léonard à Liège. Il occupe ce poste entre mars 1915 et mars 1918. En contact avec des détenus, il a facilité les contacts entre l'intérieur et l'extérieur de la prison et a participé aux correspondances au sein du réseau. Nous aurons l'occasion de revenir sur son cas par la suite (rapport de Maryan Szeszycki (traduction), 30-11-1918 dans Bruxelles, AGR, CAP, n° 1051).

34. Il s'agit ici du caporal Weissbart, déjà identifié dans EMMANUEL DEBRUYNE, ELISE REZSÓHAZY & LAURENCE VAN YPERSELE, « Dans les mains de la police allemande ».

35. Rapport de Maryan Szeszycki (traduction), 30-11-1918 dans Bruxelles, AGR, CAP, n° 1051.

36. LAURENT LOMBARD, *Face au peloton*, 163.

37. EMILE FAUQUENOT, *Un héros alsacien*, 90.

38. GABRIELLE DE MONGE, *Les heures tragiques de ma vie*, 309.

39. Le chou et le navet sont – de toute évidence – des aliments « de choix » dans les prisons en temps de crise, mais pas seulement. Déjà dans la Belgique du début du XX<sup>e</sup> siècle, les prisonniers reçoivent, deux fois par jour, de la soupe (bien que, à ce moment, les protéines et les quantités étaient plus riches... voir ERIC MAES, AN-SOFIE VANHOUCHE, PETER SCHOLLIERS & KRISTEL BEYENS, « A Vehicle of Punishment? Prison Diets in Belgium Circa 1900 », *Food, Culture & Society*, 20, 2017/1, 10-11.

40. JAMES MIR, *Un agent de l' « Intelligence Service » belge*, 167.

Le confort des accusés semble très rudimentaire. Durant les premiers mois de l'occupation de la prison, aucun coiffeur n'est mis à disposition des prisonniers, ceux-ci ne peuvent donc pas s'entretenir correctement. Face à l'insalubrité apparente des cellules, les gardiens allemands vérifient l'hygiène des détenus afin de contenir d'éventuelles propagations de poux. Les prisonniers disposent alors de quelques minutes pour prendre un bain, lesquels ne suffisent évidemment pas pour répondre à leurs besoins. Certains d'entre eux semblent si affaiblis qu'ils ne se lavent plus. Laurent Lombard indique boire l'eau « normalement destinée aux ablutions matinales »<sup>41</sup> pour se donner des forces. Par la suite, l'occupant se décide à faire venir le barbier allemand du fort de la Chartreuse pour les détenus, aux frais de ceux-ci. Effectivement, tous les honoraires des visites de santé ou hygiène sont prélevés « sur l'argent déposé à la conciergerie », y compris ceux du médecin.<sup>42</sup> La situation vestimentaire ne facilite pas les choses. Joseph Hainaut, du service *Kwatta*, et James Mir témoignent tous deux que, les dix premiers jours après leur déposition, ils ne reçoivent ni linge ni savon.<sup>43</sup> Gabrielle de Monge précise que, à dater de son arrestation, elle a « depuis huit jours les mêmes habits sur le dos ».<sup>44</sup> Le manque de toilette et d'habits propres participe de toute évidence à la prolifération de la vermine. C'est un phénomène qui s'observe par ailleurs dans de nombreux centres d'enfermements, durant la deuxième moitié de la guerre,<sup>45</sup> et dans des camps de prisonniers de guerre, pendant et après le conflit,<sup>46</sup> où des épidémies sont recensées pour des raisons similaires. Si l'inspection des prisonniers politiques est la prérogative (et l'obligation) du médecin allemand,<sup>47</sup> il arrive que le médecin de la partie belge soit amené à ausculter les détenus pour être sûr

qu'aucun n'était atteint de maladies contagieuses. Pour améliorer leurs conditions de vie, les prisonniers tentent donc de faire venir des vêtements et des souliers neufs. Au quartier des femmes, Jeanne Goeseels écrit dans un billet clandestin :

« Mes bien chères, de nouveau moi. Je profite du moyen de correspondre pour vous demander de me faire parvenir blouses chaudes et souliers. (...) faites dire à tante de me réparer mes petits souliers en vernis. N'y aurait-il pas moyen de teindre mes souliers de toile blanche en jaune? Aussitôt en possession de chaussures, je remettrai celles que j'ai pour réparer dans le cas où je partirais pour l'Allemagne. Je désirerais aussi avoir un petit nécessaire de toilette (démêloir, glace, j'ai cassé une petite brosse à dents, petits ciseaux pointus, épingles à cheveux à filet, ensuite deux petits tabliers nécessaires à coudre, à broder, quelques petits ouvrages de broderie). J'ai oublié hier de vous remercier des bonnes choses que je reçois ».<sup>48</sup>

Pour tenter de garder un semblant d'humanité entre les quatre murs de sa cellule, les détenus essayent de garder certaines habitudes. Ainsi, pouvoir se démêler les cheveux, se brosser les dents, s'occuper avec de la couture, de la broderie ou de la lecture sont autant de choses qui peuvent donner l'impression au détenu d'avoir encore un « chez-soi ».

Si les détenus restent enfermés dans leur cellule, ils ont cependant droit, conformément au règlement de la prison, à une sortie au préau de l'aile gauche, également réquisitionné. Au matin, alignés le long des balustrades du couloir des cellules, les prisonniers sont mis en rang et gagnent l'extérieur, toujours sous surveillance armée.

41. LAURENT LOMBARD, *Face au peloton*, 134.

42. Au moment de l'écrou (ÉMILE FAUQUENOT, *Un héros alsacien*, 96).

43. Rapport de Joseph Hainaut du service *Kwatta* (Bruxelles, AGR, CAP, n° 123); JAMES MIR, *Un agent de l'« Intelligence Service » belge*, 180.

44. GABRIELLE DE MONGE, *Les heures tragiques de ma vie*, 308.

45. EMMANUEL DEBRUYNE, « Les prisonniers politiques belges et français », 213.

46. HEATHER JONES, *Violence against Prisoners of War in the First World War. Britain, France and Germany, 1914-1920*, Cambridge, 2011, 94, 97, 170, 181.

47. JAN VAN DER FRAENEN, *Voor den kop geschoten*, 176.

48. Billets de prison de Mme Jeanne Goeseels (Bruxelles, AGR, CAP, n° 636).



Complètement grillagés et séparés individuellement par des murs en brique hauts de plusieurs mètres de haut, ces préaux de promenade ne permettent qu'un bref quart d'heure de répit aux détenus, tant chez les hommes<sup>49</sup> que chez les femmes.<sup>50</sup> Cependant, ce moment de repos en plein air est fallacieux, tant il rappelle aux détenus la dure réalité de leur quotidien derrière les barreaux, exacerbée par la situation urbaine de la prison, à proximité immédiate des bâtiments résidentiels du quartier Saint-Léonard et d'une présence humaine persistante au-delà des murs.

Ainsi, il est évident que les détenus ne disposent que de peu d'occupation durant leur journée. Le dimanche, surtout, leur semble le plus long. Par moment, les détenus peuvent entendre la chapelle de la prison et son harmonium, pendant la messe matinale ou le salut de l'après-midi.<sup>51</sup> Ils sont quelques fois autorisés à assister à l'office religieux, enfermés dans une guérite cloisonnée, à moitié dans l'obscurité, pour entendre la messe. La religion devient rapidement une source de réconfort et d'espérance pour quelques détenus.<sup>52</sup> Le temps et l'espace monotones deviennent aussi l'occasion, quand cela est possible, de tenir discrètement un carnet dans lequel certains relatent des journées vécues à répétition.

Car, sans contact avec l'extérieur, les détenus sont enfermés dans un environnement complètement contrôlé par les forces occupantes et se retrouvent

« plus piégés, vulnérables et désespérés qu'ils n'ont pu l'être auparavant ».<sup>53</sup> Ce climat d'angoisse et d'inquiétude permanentes est ponctué par les interrogatoires, dans le cadre de l'instruction, qui clôturent des périodes « plus ou moins longues durant lesquelles les détenus sont mis au secret ».<sup>54</sup> Pour éviter qu'ils n'établissent des contacts réguliers, les détenus sont fréquemment changés de cellule. En effet, les tuyaux de chauffage, les fenêtres barrées ou même les murs sont autant de moyens rudimentaires utilisés par ces derniers pour communiquer sur les nouveaux venus, pour s'accorder sur les dépositions ou, simplement, prendre des nouvelles, se soutenir, avoir un simple contact humain. Certains membres du personnel belge, sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir plus en détail, parviennent également à égayer les journées moroses de la détention. Offrant soutien moral et consolation spirituelle, l'aumônier Jean Coenen<sup>55</sup> s'efforce de rendre service aux prisonniers politiques. Ainsi, une lecture de la *Libre Belgique* ou de la presse française – introduites clandestinement – permet à certains de prendre un peu de nouvelles du reste du monde et de l'avancée des combats. Dans le quartier des femmes, les religieuses montrent également leur compassion aux détenues, tentant de soutenir leur moral autant que possible.<sup>56</sup> Elles visitent les cellules, conversent ou même – quand la situation le permet et que les risques de se faire surprendre sont faibles – donnent des livres récréatifs pour des occupations plus manuelles, comme de la

49. « 10, 15 ou 20 minutes » selon E. Fauquenot (EMILE FAUQUENOT, *Un héros alsacien*, 98); 10 minutes chez L. Lombard (LAURENT LOMBARD, *Face au peloton*, 163); « 20 minutes avant de faire rentrer un autre prisonnier » selon J. Mir (JAMES MIR, *Un agent de l'« Intelligence Service » belge*, 170).

50. GABRIELLE DE MONGE, *Les heures tragiques de ma vie*, 309.

51. EMILE FAUQUENOT, *Un héros alsacien*, 100.

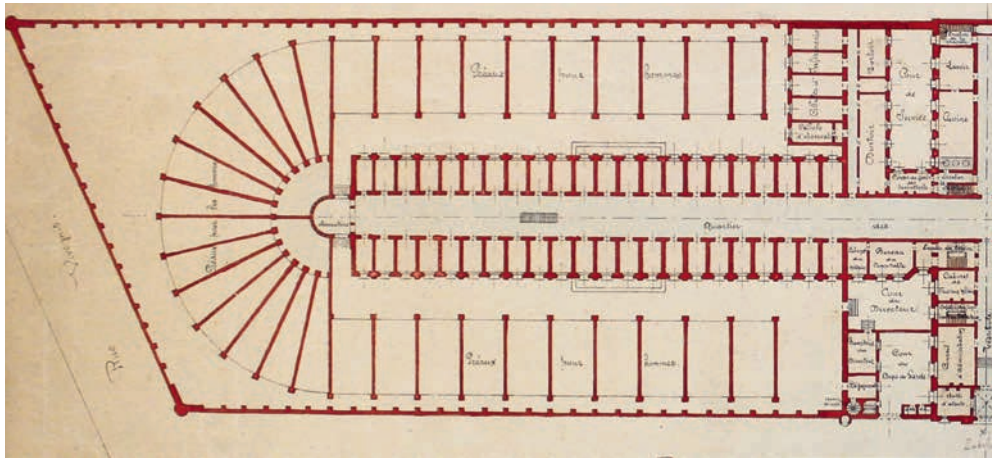
52. LAURENT LOMBARD, *Face au peloton*, 149, 160.

53. ALISON LIEBLING, « Moral performance, inhuman and degrading treatment and prison pain », *Punishment & Society*, 13, 2011/5, 536.

54. EMMANUEL DEBRUYNE & LAURENCE VAN YPERSELE, *Je serai fusillé demain*, 38.

55. L'abbé Jean Coenen, né le 17-01-1870 et domicilié rue du Bâneux à Liège, est l'aumônier belge de la prison Saint-Léonard en fonction pendant la guerre. Profitant de sa position et des prérogatives qu'elle confère, il aide plusieurs détenus politiques au moyen de correspondances, ravitaillements et soutien moral, avant d'être expulsé de la prison en décembre 1916 pour ses activités. Il devient alors vicaire à Saint-Antoine jusqu'à l'Armistice. Voir rapport de l'abbé Coenen, aumônier de la prison Saint-Léonard (Bruxelles, AGR, CAP, n° 668).

56. Le support moral et dévotionnel est d'ailleurs l'une des charges principales de la congrégation au sein de la prison (CONGRÉGATION DES FILLES DE LA CROIX DE LIÈGE, *Un siècle d'existence de la Congrégation des Filles de la Croix de Liège 1833-1933*, Liège, c. 1933).



Plan de l'aile gauche de la prison, réservée aux autorités allemandes. Source :Prison de Liège. Plan du rez-de-chaussée, sn., sd. (Bruxelles, AGR, Ministère de la Justice. Plan des prisons cellulaires. Première partie (19<sup>e</sup> siècle), n° 329.

couture ou de la broderie. Par moments, certaines religieuses<sup>57</sup> parviennent même à laisser quelques portes ouvertes pour que les prisonnières puissent parler entre elles, ce qui est « propre à raffermir les unes et instruire les autres pour déjouer les mille pièges leur tendus par les juges [sic] ». <sup>58</sup>

### « Avec la nourriture de la ville, ils ont nourri (...) les chiens » <sup>59</sup>

Outre la solitude frustrante et l'hygiène déplorable, une préoccupation commune à tous les détenus reste la faim et l'obsession qu'elle engendre. Les maigres repas fournis au quotidien sont notamment la conséquence des pillages intempestifs commis par le personnel allemand de la prison sur les fournitures venant de l'extérieur. Par obligation de l'occupant, la ville de Liège<sup>60</sup> doit envoyer des vivres à la prison pour subvenir aux besoins des prisonniers politiques incarcérés dans l'aile allemande. Tout ce qui est fourni, cependant, est taxé par l'autorité sur place. Les officiers et gardiens volent en quantité les victuailles, mobiliers et pièces de linge qui sont fournis aux détenus.<sup>61</sup> Emmanuel Debruyne fait un constat similaire dans le cas des prisonniers politiques en Allemagne, principalement à Reinbach et à Siegburg, autour de la période 1916-1917.<sup>62</sup> Maryan Szeszycki précise dans ses rapports d'après-guerre ce qui advenait de certains colis envoyés par les familles :

« J'étais en ordonnance dans cette prison depuis 1915 jusqu'au 28 mars 1918 ; et le sous-officier Weibart [sic] était là depuis le début de la guerre ;

et le sous-officier Holltmann ont [sic] volé tout ce que la ville livrait pour les prisonniers politiques. J'ai reçu l'ordre de confisquer ces choses. Ils ont envoyé ces vivres à leur famille et je devais les y porter. C'était du café, riz, pain, sucre, viande, pois, fèves, lait, confiture, savon, poivre, allumettes, chicorées, torchons et couvertures. Également des aiguilles, du thé, farine, beurre, huile, viandes conservées, graisses etc. choses appartenant aux soldats. Ils m'ont dit de voler ; j'ai dit que oui, mais je ne l'ai pas fait ». <sup>63</sup>

Utilisées sur place par les ordonnances et les sous-officiers, envoyées aux familles en Allemagne qui subissent le blocus britannique ou revendues sur le marché noir, toutes ces ressources – fournies par la ville ou par les familles – profitent à l'autorité en place dans la prison. La viande et le lard à destination des prisonniers sont fumés et envoyés par la poste par l'intermédiaire des sentinelles vers les familles de sous-officiers en Allemagne. Des 35 kilogrammes de viande, les prisonniers « n'en reçoivent pas la moitié » et des 60 kilogrammes de lard envoyés par la ville, « ils reçoivent 10 kilos ». <sup>64</sup> En ce qui concerne les colis envoyés par les familles des détenus, le bilan n'est pas différent : certains paquets disparaissent et d'autres sont simplement refusés par la *Kommandantur*.

Face à l'expérience de la prison, les témoignages semblent converger sur des considérations similaires. Le régime de famine, le manque d'hygiène, le froid et la solitude sont autant d'épreuves que semblent partager les détenus. Notons cependant que ces éléments peuvent être soulignés à maintes

57. C'est notamment le cas de la sœur Mélanie ou Mlle Mathilde Boonen, religieuse de la congrégation des filles de la Croix, attachée à la surveillance des femmes dans la prison Saint-Léonard. Elle s'attèle, comme l'abbé Coenen, à aider les détenus politiques de la section allemande en faisant passer livres, vivres, correspondances et en leur apportant un soutien moral et spirituel. Compromise, elle devra passer la frontière hollandaise en janvier 1917 (Bruxelles, AGR, CAP, n° 668, Rapport de Mlle Boonen ou Sœur Mélanie des filles de la Croix).

58. *Ibid.*

59. Rapport de Maryan Szeszycki (traduction), 30-11-1918 (Bruxelles, AGR, CAP, n° 1051).

60. Obligation appliquée pour toutes les prisons du Royaume. Voir notamment le cas de Gand dans PAUL DROSSENS, BERT VANHULLE & KAREL VELLE, « Het dagelijks leven in de gevangenis voor de Tweede Wereldoorlog », 99.

61. Alimentation à Saint-Léonard, dans les rapports et copies de rapports d'anciens prisonniers de la prison Saint-Léonard. 1920-1922, Bruxelles, AGR, CAP, n° 670.

62. EMMANUEL DEBRUYNE, « Les prisonniers politiques belges et français », 207-208.

63. Rapport de Maryan Szeszycki (traduction), 30-11-1918 (Bruxelles, AGR, CAP, n° 1051).

64. *Ibid.*

reprises par les résistants dans leurs rapports d'après-guerre afin d'accentuer les souffrances vécues dans l'espoir de recevoir une reconnaissance symbolique ou pécuniaire.

### III. Le doute profite à l'accusé ? Le processus de l'enquête judiciaire

Tandis que la durée et l'intensité de la guerre provoquent l'accentuation de vagues de criminalité à travers le pays et l'augmentation du nombre de détenus<sup>65</sup>, la répression menée par la police allemande renforce le phénomène de surpopulation carcérale, déjà observé en France<sup>66</sup> et en Allemagne.<sup>67</sup> Malgré l'augmentation de la population au sein de la partie belge de la prison, l'occupant réquisitionne donc « de plus en plus d'espace pour ses propres détenus ». <sup>68</sup> Jeanne Goeseels, entre mars et juin 1918, écrit dans un de ses billets qu' « il n'y a plus eu de départ: les prisons sont pleines là-bas, et ils attendent que les camps belges de Diest et de Vilvorde soient prêts. Il y a ici beaucoup de condamnés qui attendent ». <sup>69</sup> La répression allemande est sévère et les prisons se remplissent de plus en plus, tant du côté belge qu'allemand. Alors que les détenus vivent leur détention préventive dans les geôles de Saint-Léonard, le bureau de la police secrète (*Polizeistelle*) à Liège mène l'instruction pour clôturer l'enquête sur les suspects incarcérés.

### « Écrivez vos déclarations, et signez ! »<sup>70</sup>

Lors de son arrivée à Saint-Léonard, le détenu politique est consigné et écroué par le gardien en chef de la prison (ou *Gefängnis-Oberaufseher*). Celui-ci fournit un accusé de livraison au soldat chargé du transport de l'individu, sur lequel sont retranscrits la signalétique du détenu, ses objets personnels – qui sont confisqués et consignés –, le numéro d'ordonnance de l'incarcération, l'identité du soldat encadrant et, enfin, la date et heure de l'entrée en prison.<sup>71</sup> Une fois le détenu incarcéré, l'instruction se poursuit dans les locaux de la prison occupés par la police secrète de Liège ou dans leurs bureaux, situés place Saint-Lambert. Elle est menée par le chef de la police, le lieutenant commissaire Landwerlen, assisté de deux policiers, souvent présents lors de l'arrestation.<sup>72</sup> De même, les agents de la Sûreté militaire font de fréquentes apparitions à la prison pour y mener les interrogatoires. Quand Laurent Lombard est transféré depuis Anvers à Saint-Léonard, son instruction est toujours en cours, malgré ce qu'on lui affirme. Il se retrouve alors devant un policier qui l'interroge sur les agents de son village qui ont pu collaborer avec lui.<sup>73</sup>

L'enquête menée par la police secrète va ainsi amener de nombreux suspects dans les murs de Saint-Léonard. Si Florent Verfaillie a pu démontrer – à travers l'étude des journées de détention –

65. À ce sujet, voir PIETER LELOUP, XAVIER ROUSSEAU & ANTOON VRINTS, « Banditry in occupied and liberated Belgium, 1914-21. Social practices and state reactions », *Social History*, 39/1, 2014, 83-105.

66. Concernant la surpopulation des prisons en France occupée, plus particulièrement le cas de Lille, voir PHILIPPE NIVET, *La France occupée. 1914-1918*, 208.

67. ELISE REZSÖHAZY, *De la protection du secret militaire*, 531-532.

68. Rapport de M. Lousberg, instituteur de la prison (Bruxelles, AGR, CAP, n° 668).

69. Billets de prison de Mme Jeanne Goeseels (Bruxelles, AGR, CAP, n° 636).

70. LAURENT LOMBARD, *Face au peloton*, 136.

71. ELISE REZSÖHAZY, *De la protection du secret militaire*, 489.

72. Rapport de Fauquenot Emile (Bruxelles, AGR, CAP, n° 1050).

73. LAURENT LOMBARD, *Face au peloton*, 137.

la proportion moyenne des détenus à la disposition des autorités allemandes,<sup>74</sup> l'absence de registre d'écrou pour la partie occupante restreint la possibilité d'étendre notre recherche de façon quantitative.<sup>75</sup> Cependant, l'étude des détenus dans la section belge, notamment grâce aux registres de la maison de peine, offre quelques bribes d'informations complémentaires. Rappelons qu'à partir de janvier-février 1918, la grève de la magistrature belge force l'occupant à prendre en main l'appareil judiciaire.<sup>76</sup> Pendant presque toute l'année 1918, ce sont donc les condamnations de la justice allemande qui apparaissent dans les registres d'écrou de la prison de Liège.<sup>77</sup> Nous y apprenons que, durant cette période, dix-huit individus sont « détenus à la section allemande » ; « transférés à » ou « venus de » la section allemande.<sup>78</sup> Bien que les informations soient très éparses, les chefs d'accusation les plus fréquents sont les vols et l'utilisation ou la production de fausse monnaie. Les autres font, quant à eux, simplement mention d'*Untersuchungshaft*, soit une détention préventive pour une enquête en cours. Ces séjours en section allemande peuvent s'étendre de quelques jours à quelques mois, sans justification expli-

cite.<sup>79</sup> Il est cependant certain, comme le constate également Florent Verfaillie, que la proportion de prisonniers aux mains des autorités allemandes dans les prisons belges ne représente qu'un faible pourcentage des civils condamnés par la justice allemande. S'ils ne sont pas condamnés à mort, la plupart des condamnés politiques sont déportés en Allemagne, dans des prisons ou des centres d'internement, pour y purger leur peine.<sup>80</sup>

En prison ou dans les bureaux place Saint-Lambert, des faits de violence sont mentionnés à plusieurs reprises, notamment lorsque celle-ci est utilisée pour obtenir des aveux lors des interrogatoires. Le séjour en prison et le régime carcéral imposé au détenu politique jouent un rôle fondamental dans une « dynamique violente des interrogatoires »,<sup>81</sup> amenuisant le moral du détenu et le retranchant dans ses dernières défenses. Tout est mis en œuvre pour faire parler les détenus et, par conséquent, démanteler les réseaux de résistance : mensonges, contraintes, intimidations, menaces, injures, coups de poings et d'armes notamment. Les victimes sont parfois « humiliées, à terre, et recroquevillées pour protéger

74. À travers la *Statistique judiciaire*, il explique ainsi que les prisons belges comptent probablement, à la fin de la guerre, près de 30% de détenus « écroués à la disposition des autorités allemandes », soit une moyenne de 1850 détenus (FLORENT VERFAILLIE, *Mis au bagne de la nation*, 254-255).

75. Comme précisé auparavant, aucun registre d'écrou n'est disponible pour la section allemande de Saint-Léonard. À titre de comparaison, les archives de la prison de Verviers contiennent de précieuses informations sur le quartier allemand pour la Première et la Seconde Guerre mondiale (indicateurs d'entrées, de sorties, registres d'écrou, certificats d'identité, etc.). Voir DELPHINE PICRON, *Inventaire des archives de la prison de Verviers. 1816-1988*, Bruxelles, 2015.

76. À ce sujet, nous invitons le lecteur à consulter les recherches de MÉLANIE BOST, *Traverser l'Occupation - 1914-1918 : du modus vivendi à la grève, la magistrature belge face aux occupants allemands*, thèse de doctorat, Université catholique de Louvain, 2013.

77. Il s'agit ici d'un registre « extraordinaire » qui fait état des individus écroués pendant la période de la justice allemande. Ce registre consigne donc les personnes détenues dans les maisons d'arrêt et de peine de la section belge de la prison après la grève de la magistrature (LIÈGE, AEL, *Prison de Liège*, n° 5260).

78. Pour être plus précis : trois de ces individus passent à la section allemande entre janvier et février 1918 (Liège, AEL, *Prison de Liège*, n° 639, actes 60, 92, 149). Quinze ensuite entre mars et novembre 1918 (Liège, AEL, *Prison de Liège*, n° 5260, actes 8, 44, 86, 98, 139, 185, 213-215, 243-245, 255, 263, 300). Il est fondamental de rester prudent sur ces chiffres. Ces citations sont tirées de la colonne « motifs de sortie » de ce registre d'écrou, laquelle est souvent utilisée comme zone de « commentaire général » pour des informations supplémentaires. D'autres cas de figure existent, par exemple des individus « détenus (préventivement) par l'autorité allemande ». Sans plus de précisions, il est impossible de savoir si « l'autorité allemande » signifie la section allemande, les bureaux de la police secrète, le fort de La Chartreuse, une prison allemande à proximité (comme Verviers ou Statte) ou tout simplement une détention préventive en maison d'arrêt dans la section belge ordonnée par un tribunal allemand (pour un tel exemple, voir Liège, AEL, *Prison de Liège*, n° 5260, acte 42, 7-5-1918).

79. Une famille de trois ouvriers, condamnée pour usage de fausse monnaie, séjournera ainsi cinq mois dans la section allemande, de mars à août 1918. Le père sera transféré à Verviers tandis que la mère et le fils seront libérés en septembre, après expiration de leur peine (LIÈGE, AEL, *Prison de Liège*, n° 5260, actes 243-245, 10-08-1918).

80. FLORENT VERFAILLIE, *Mis au bagne de la nation*, 256.

81. ELISE REZSÓHÁZY, *De la protection du secret militaire*, 492.

tête, ventre ou organes sexuels, exposant ainsi le reste du corps aux coups de pied des agents allemands ». <sup>82</sup> Pour le cas de Liège, Maryan Szeszycki critique le comportement de la police secrète qu'il qualifie d' « inexprimable », face à des détenus « maltraités », qui « s'évanouissaient » et « se dépouillaient [sic] de leurs habits avant d'être battus avec des cannes et des chaises ». <sup>83</sup>

Outre les violences verbales et physiques, les prisonniers semblent également manipulés lors de l'interrogatoire. Emmanuel Debruyne, Élise Rezsöhazi et Laurence van Ypersele observent ainsi, dans leur étude sur la violence carcérale par la police allemande dans la prison Saint-Léonard, le schéma triangulaire d'interrogation exercé par la police secrète. Le cas de Maurice Massillon, âgé de 27 ans lors de son arrestation, est exemplaire. Il est persécuté et humilié par un agent « bourreau » avant d'être conforté par un autre agent, « sauveur ». <sup>84</sup> Le même policier peut jouer le rôle persécuteur et salvateur, tantôt cruel, tantôt plein de compassion, ce qui accentue la confusion du détenu. Astuces, mensonges, fausses promesses de courte peine ou de libération, sont autant de moyens mobilisés par la police secrète pour briser le silence des prisonniers et, de ce fait, les incriminer et récolter des renseignements sur les services. S'il y a effectivement une conscience collective parmi les services de renseignements du fait que les Allemands font usage de fourberie et de fausses promesses, certains réseaux – les plus structurés notamment – cherchent à former leurs membres sur ces pratiques. <sup>85</sup> Car la défaillance et la hantise du peloton d'exécution profitent à l'instruction, laquelle va confronter les témoignages d'individus soupçonnés d'appartenir à un même réseau pour les piéger. Ainsi, les dénonciations de codétenus et l'installation de taupes dans les prisons sont autant de moyens d'obtenir

des aveux et clôturer l'instruction. Exposé en permanence, le prisonnier ne sait donc « jamais vraiment qui les autres sont, ni qui est un informateur ». <sup>86</sup>

Les témoignages de cette violence dépeignent un discours particulièrement graphique et brutal de ce volet de l'expérience carcérale. Rappelons cependant que, au-delà de ce qui est décrit dans certains rapports d'après-guerre, d'autres prisonniers passés par Saint-Léonard ne mentionnent que peu, voire pas du tout, de violence. C'est par exemple le cas de certains résistants des services de renseignements « de Monge » et « Eude-Magnée », qui ont pu séjourner à Liège avant d'être déportés vers l'Allemagne. <sup>87</sup> Maryan Szeszycki a, de son côté, également intérêt à mobiliser un discours d'après-guerre accusateur, à la fois à l'encontre d'une puissance qui a envahi son pays, mais aussi en faveur des pays vainqueurs, desquels il pourrait potentiellement obtenir des récompenses. C'est, à nouveau, un schéma identique qui ressort au travers de cette période de détention. La description de la violence subie est un des premiers moyens de justifier des demandes de réparation ou de reconnaissance après la guerre.

### « Juger cette cause avec justice » <sup>88</sup>

Le procès des individus en détention préventive se tient au Palais de Justice de Liège, occupé par l'autorité allemande, à quelques centaines de mètres de la prison. Les prévenus sont rassemblés – souvent en groupe – dans la cour de la prison pour y être emmenés en voiture cellulaire, toujours sous l'œil vigilant des soldats du *Landsturm*. Jeanne Goeseels, condamnée à mort pour trahison de guerre et faits d'espionnage, décrit cet épisode dans un de ses billets clandestins :

82. EMMANUEL DEBRUYNE, ELISE REZSÖHAZY & LAURENCE VAN YPERSELE, « Dans les mains de la police allemande », 71.

83. Rapport de Maryan Szeszycki (traduction), 30-11-1918 (Bruxelles, AGR, CAP, n° 1051).

84. EMMANUEL DEBRUYNE, ELISE REZSÖHAZY & LAURENCE VAN YPERSELE, « Dans les mains de la police allemande », 71.

85. Le réseau *La Dame Blanche* précise ainsi, dans sa circulaire n° 5, les conseils à suivre en cas d'arrestation. Le plus important ? Éviter l'aveu. Voir LONDRES, Imperial War Museum, *La Dame Blanche*, boîte 1, dossier 1, Circulaire n° 5 « Conseils à suivre en cas d'arrestation ».

86. PADRAIC KENNEY, *Dance in chains*, 45-46.

87. À ce sujet, lire CLARA FOLIE, « On ne se méfie guère d'une femme... ».

88. LAURENT LOMBARD, *Face au peloton*, 169.

« (...) Le matin, vers 7 heures (...) la voiture sera là. Nous avons pu recevoir la communion avant de partir. 8 Allemands, placés le long du mur, nous regardent passer. (...). Nous arrivons au Palais, là nous pouvons nous rapprocher. Au vieux papa, je lui prends le bras et lui donne le plus d'espoir possible. (...) Nous sommes distancés les uns des autres et gardés par des sentinelles baïonnettes au canon ».<sup>89</sup>

Les inculpés sont appelés dans la salle d'audience et installés sur l'estrade par les sentinelles. Face à eux se trouvent cinq juges : le juge président, qui est officier d'état-major, et quatre juges, qui sont des officiers subalternes. À côté, l'auditeur militaire (ou *Kriegsgerichtsrat*) demande aux juges de prêter serment et de « jurer de juger cette cause avec justice ».<sup>90</sup> Le juge président, au centre, est chargé d'interroger les prévenus pendant qu'un sous-officier – interprète – s'occupe de la traduction des questions en français et des réponses en allemand. À Bruxelles, lors du procès « Philippe Baucq & comparses » en octobre 1915, le tribunal est également composé de cinq juges, officiers du *Landsturm* et décorés de la croix de fer, le plus haut gradé assurant la présidence. Ils sont accompagnés d'un greffier et d'un interprète.<sup>91</sup> Toutes les séances se tiennent dans la langue de la puissance occupante, au détriment des inculpés, qui ne la maîtrisent souvent pas. Ceux-ci sont représentés par des avocats belges germanophones,<sup>92</sup> quand cela est possible, ou par des avocats allemands dans le cas échéant. Les avocats, belges ou allemands, doivent construire leur plaidoyer sur les quelques pièces en leur possession, ne pouvant que rarement s'entretenir avec leur client avant l'audience.<sup>93</sup> Les détenus sont alors interrogés un

à un. Ensuite, l'auditeur militaire mène son réquisitoire. Il reçoit à cet effet, à l'issue de l'instruction dont il est à la charge, le dossier d'enquête de la *Polizeistelle* et représente le Ministère public, menant les débats du procès en tant qu'officier de justice militaire (*Untersuchungsführer*). Il dresse un résumé de l'enquête et liste les charges qui pèsent contre chacun des accusés. Les avocats reprennent ensuite la parole, exposant leur plaidoyer. Dans certains cas, comme lors du procès de plusieurs prisonniers politiques, ils défendent certains membres du service « aux dépens de celui qu'ils considèrent, eux aussi, comme l'instigateur de l'affaire, le 'chef de la bande' [ici, Franz Creusen] ».<sup>94</sup> Par la même occasion ils cherchent à faire appel à l'indulgence du conseil de guerre, appuyant leurs arguments sur le sexe de leur client, leur implication plus légère dans l'affaire ou même leur âge. La défense de femmes fait notamment régulièrement référence aux normes de genre, mettant en avant l'irresponsabilité féminine, parfois due à une erreur de jugement ou à la loyauté et l'obéissance envers des membres masculins de leur entourage.<sup>95</sup> Jeanne Goeseels, sur l'audience du conseil de guerre du 28 juin 1918 à Liège, écrit :

« Deux avocats boches (...) nous défendent. Mon avocat, après une petite plaidoirie, demande la peine de mort commuée en travaux pour les deux frères, pour moi, un an pour passage, 10 ou 12 ans pour les armes, et l'acquiescement pour l'espionnage. Les juges se consultent et nous font dire que la sentence finale sera rendue le mardi 2 juillet. À partir de ce moment, nous pouvons nous rapprocher ouvertement. (...). La situation est acceptée ».<sup>96</sup>

89. Billets de prison de Mme Jeanne Goeseels (Bruxelles, AGR, CAP, n° 636).

90. LAURENT LOMBARD, *Face au peloton*, 169.

91. EMMANUEL DEBRUYNE, *Le réseau Edith Cavell*, 124.

92. Face aux jugements rendus contre les prévenus de crimes par les conseils de guerre allemands, un « comité de défense gratuite des Belges devant les juridictions allemandes » est créé, composé de plusieurs avocats, pour assurer la défense d'inculpés belges. Admis à plaider dans les provinces et dans les villes (surtout Bruxelles), ces avocats n'ont toutefois eu l'opportunité de représenter leurs clients que de façon exceptionnelle dans les villes de Namur, Liège ou Anvers (voir SADI KIRSCHEN, *Devant les Conseils de Guerre allemands*, Bruxelles, 1919, XI-XIV).

93. ELISE REZSÓHAZY, *De la protection du secret militaire*, 520-521.

94. LAURENT LOMBARD, *Le fusillé vivant*, 78.

95. ELIANE GUBIN & HENK DE SMAELE, *Femmes et hommes en guerre, 1914-1918. Gender@war*, Bruxelles, 2015, 120.

96. Billets de prison de Mme Jeanne Goeseels (Bruxelles, AGR, CAP, n° 636).

Une fois l'audience clôturée et les peines prononcées, les inculpés sont ramenés vers la prison Saint-Léonard dans l'attente de l'exécution de leur jugement ou, éventuellement, d'une délibération finale. Pour certains, c'est la condamnation à mort. Pour d'autres, c'est une peine de prison ou de travaux forcés en Allemagne. Enfin, quelques-uns connaissent le soulagement d'être acquittés.

### (Sur)vivre la condamnation

Avec le jugement en attente ou prononcé, le quotidien change pleinement au retour du détenu dans sa cellule. Ce dernier ignore s'il doit encore espérer un retournement de situation, une potentielle grâce ou bien faire face à la condamnation à mort.<sup>97</sup> Pour certains, c'est l'occasion de raffermir des sentiments de tendresse envers des proches, voire sa haine envers l'ennemi. Attendant son exécution dans sa cellule, Jeanne Goeseels rédige le 11 juillet 1918 un dernier billet à ses proches, auxquels elle envoie « ses meilleurs baisers, ses plus affectueuses caresses, ses plus tendres pensées », son cœur « débordant de tendresse pour tous ceux qui ont le bonheur d'être libres ».<sup>98</sup> Ce sont des adieux douloureux et inévitables, qui ne peuvent se faire que par écrit. C'est également l'occasion, pour ceux qui ont pu apprendre le numéro de cellule de leurs compatriotes lors de l'audience, de crier un bonjour ou passer un mot ami devant les cellules lors de la sortie vers la promenade. Pour d'autres, les circonstances sont différentes. En juillet 1917, Joseph Zilliox annonce à ses collaborateurs de l'autre côté du mur d'enceinte qu'il est condamné « deux fois » à la peine de mort.<sup>99</sup> Une fois la condamnation tombée, les soldats, autrefois méfiants, se montrent plus attentifs, l'écoutent avec sympathie, s'enquérant de son sort et détournant, de temps à autre, une gamelle de soupe, du pain ou des vivres pour lui. D'autres encore espèrent un

revirement de situation. Les Allemands proposent à certains inculpés un recours en grâce devant le Gouverneur général, à condition qu'ils acceptent de délivrer des aveux complets. D'autres encore sont condamnés aux travaux forcés et déportés vers des centres d'internement allemands.<sup>100</sup> Ce sort est également une crainte pour beaucoup de prisonniers, car il force un éloignement du pays et, par conséquent, de la famille ou de potentiels alliés.

Concernant les condamnés à mort exécutés à la Chartreuse, les rapports de la CAP offrent des témoignages relativement similaires. Une fois le jugement prononcé, des policiers allemands viennent chercher le condamné à Saint-Léonard pour l'emmener au dit-fort. Ils le fouillent et le sortent de sa cellule pour l'emmener dans la cour des véhicules, comme dans le cadre du procès. Le prisonnier traverse la ville dans une automobile, avec le sous-officier Weissbart et les agents de la police secrète. Les soldats du peloton d'exécution et le personnel employé au fort sont spectateurs de l'arrivée du condamné. Celui-ci entre dans un bureau, face à l'auditeur militaire, lequel lui annonce son exécution et s'enquiert de ses désirs finaux. Il peut écrire, fumer, recevoir à manger et à boire, mais il est souvent interdit de recevoir la visite de la proche famille. Le détenu est ensuite conduit dans une cellule adjacente. L'aumônier allemand vient le trouver pour lui « proposer la Providence »<sup>101</sup> et promet de revenir à l'aube, quelques heures avant l'exécution.

La dernière nuit à la Chartreuse est parfois l'opportunité de converser, plaisanter malgré la situation, et manger à sa faim avec les camarades de détention qui seront également exécutés. Après le régime pénible enduré jusqu'ici dans la prison Saint-Léonard, cette situation est l'occasion d'un dernier repos pour certains, ou de moments d'angoisse et de détresse complètes pour d'autres.

97. EMMANUEL DEBRUYNE, *Le réseau Edith Cavell*, 135.

98. Bruxelles, AGR, CAP, n° 636, Billets de prison de Mme Jeanne Goeseels, 11-7-1918.

99. EMILE FAUQUENOT, *Un héros alsacien*, 104, 108.

100. EMMANUEL DEBRUYNE, « Les prisonniers politiques belges et français », 198-200.

101. Dossier concernant les activités du Père Krüger dans les prisons de Liège durant la guerre, [1919]-1921 (Bruxelles, AGR, CAP, n° 106).



Certains soldats, qui accompagnent les détenus pour leur dernière marche, se montrent parfois plus cléments face à ces hommes et femmes aux portes de l'exécution. C'est par exemple le cas de Maryan Szeszycki, qui visite certains détenus et leur fait la conversation, les distrayant parfois dans leurs derniers instants. En octobre 1915, André Garot écrit dans une des lettres finales qu'il reçoit la visite de Maryan, un « bon garçon, si triste, bien plus triste que moi ». <sup>102</sup> La *Gazette de Liège*, dans son tirage du 3 juillet 1919, parle de ce soldat comme « un brave garçon. Au moment où on emmenait le condamné pour le conduire au peloton d'exécution, il était si peiné qu'il se réfugiait dans les bureaux du personnel belge ou dans une cellule pour y pleurer à son aise ». <sup>103</sup> À l'aube, le détenu – s'il le désire – se confesse et le prêtre l'absout. L'aumônier militaire est parfois vu comme le dernier homme de consolation ou de confiance avant l'exécution. L'abbé allemand Krüger, <sup>104</sup> en office à Saint-Léonard et à la Chartreuse entre juin 1915 et juin 1916, reçoit les dernières lettres et les adieux de plusieurs condamnés, qui le chargent de les transmettre à leur famille ou à la postérité. Les rapports d'activités de l'abbé Krüger, fournis à la CAP après la guerre, nous renseignent ainsi sur les souhaits ultimes de certains condamnés. Le 18 octobre 1915, un certain F. Paquay aurait adressé à l'aumônier allemand la requête de remettre à sa femme et ses enfants « ses dernières volontés et ses derniers écrits qui sont sacrés par sa dernière heure ». <sup>105</sup> Enfin, le détenu est tiré de sa cellule par des soldats, baïonnette au canon et placé dans la cour, yeux bandés, pour être passé par les armes.

Pour d'autres, plus chanceux, le séjour à la Chartreuse n'est pas irrévocable. Certains condam-

nés à mort échappent au peloton d'exécution grâce à l'intervention diplomatique des puissances neutres. C'est entre autres le cas pour Emile Fauquenot, Marie Birckel et Franz Creusen, qui obtiennent une suspension provisoire de leur procès et jugement *in extremis*. De retour à Saint-Léonard, ils participeront activement au développement du service clandestin de la prison, luttant pour le moral et la défense juridique de leurs codétenus pendant de longs mois.

#### IV. Le service de la Prison Saint-Léonard

Dès les premiers jours de l'occupation et durant toute la guerre, des formes de résistance civile se mettent en place et se développent afin de contrer l'autorité allemande ou venir en aide à ceux qui en souffrent. Récolte de renseignements pour les officines alliées de renseignement (françaises, anglaises, belges) aux Pays-Bas, passage clandestin de la frontière belgo-hollandaise pour évacuer des soldats alliés coincés en territoire occupé, passage de courrier clandestin entre le front de l'Yser et la population occupée, création et distribution de presse clandestine, etc. sont autant de formes de résistance active qui trouvent des moyens de lutter face à l'occupation allemande et de se former en « réseaux clandestins ». À Saint-Léonard, mais dans d'autres prisons du Royaume également, <sup>106</sup> plusieurs prisonniers politiques tentent, par divers moyens, de perpétuer ce combat clandestin à leur échelle cellulaire. Un service clandestin se constitue alors, avec le concours du personnel belge de l'établissement, à la prison de Liège. Ce service a permis, pendant presque toute la durée

**102.** André Garot à ses enfants, Liège, 17-10-1915 (Bruxelles, AGR, CAP, n° 152, cité dans EMMANUEL DEBRUYNE & LAURENCE VAN YPERSELE, *Je serai fusillé demain*, 75).

**103.** Article de *La Gazette de Liège*, 3-7-1919 (cité dans Bruxelles, AGR, CAP, n° 1051) et JAMES MIR, *Un agent de l'« Intelligence Service » belge*, 188.

**104.** Venu d'Allemagne, l'abbé Krüger est arrivé à Liège en 1915 pour faire office d'aumônier militaire au fort de la Chartreuse (pour les exécutions) et à la prison Saint-Léonard (section allemande), remplaçant progressivement l'abbé Coenen. Nous reviendrons sur ce point plus en détail dans la partie suivante.

**105.** Dossier concernant les activités du Père Krüger dans les prisons de Liège durant la guerre, [1919]-1921 (Bruxelles, AGR, CAP, n° 106).

**106.** Ce phénomène de résistance *intra muros* n'est évidemment pas unique à Saint-Léonard. Les dossiers « Services des prisons [CAP 605] » de la CAP regorgent d'informations précieuses sur la vie et l'organisation des réseaux dans différentes prisons du Royaume et en Allemagne (voir Bruxelles, AGR, CAP, n° 627-694).

de la guerre, de faciliter le contact des détenus politiques entre eux et avec l'extérieur, et leur apporter un soutien moral, juridique et spirituel de façon presque quotidienne.

### L'essor d'un réseau clandestin intra muros

Très tôt, un échange de correspondances et de vivres se met en place entre les murs de la section allemande de Saint-Léonard, principalement sous l'impulsion de l'aumônier belge Jean Coenen. Entre 1914 et 1915, il prend en charge la visite clandestine des détenus de la section allemande, en leur partageant vivres, correspondances, livres et soutien spirituel. Il parvient ainsi à mobiliser une partie du personnel belge malgré une surveillance de plus en plus étroite par l'occupant.<sup>107</sup> Ce n'est cependant qu'à partir de 1916 que ce réseau prend une forme plus concrète, avec l'arrestation à la frontière néerlandaise de Marie Birckel, en mai 1916, et de Franz Creusen et Emile Fauquenot, en juillet 1916. Sauvés de l'exécution par la légation néerlandaise à Bruxelles, ceux-ci mettent en place un réseau clandestin à Saint-Léonard, s'attelant à faire de la prison « un ardent foyer de résistance aux projets de l'occupant ».<sup>108</sup>

Mis en place dès 1914 puis organisé à partir de 1916, le service ne sera « officialisé »<sup>109</sup> qu'en janvier 1917, quand Emile Fauquenot et Franz Creusen parviennent à entrer en contact et à s'associer avec des membres de *La Dame Blanche*. Ils créent alors un réseau d'observation structuré depuis l'intérieur de la prison, avec pour objectif principal d'instruire l'extérieur des mouvements et des activités au sein de la prison.<sup>110</sup> Le service de la prison Saint-Léonard se base, avant tout, sur un système d'échange et de communication par billets, qui transitent entre les détenus et l'extérieur. Dans un premier

temps, il s'agit de connaître l'identité des nouveaux arrivants, de débusquer les taupes, de détruire les preuves à l'extérieur, de s'arranger pour la défense du procès, ou encore de partager l'organisation du réseau avec les services extérieurs. Dans un second temps, le réseau permet d'aider ces individus à faire face au quotidien difficile, en leur apportant de quoi s'occuper, des vivres, en communiquant avec leur famille depuis l'extérieur ou tout simplement en conversant avec eux.

Dans la continuité du soutien introduit en 1914 par l'aumônier Jean Coenen, les membres du personnel belge se posent progressivement comme intermédiaires entre les codétenus et les coaccusés afin qu'ils puissent se concerter sur leur version des faits avant l'audience. Ces échanges permettent également d'avertir les détenus d'éventuels dangers qui peuvent surgir dans l'affaire, de fausses accusations lancées ou de manipulations de la part des autorités allemandes. Le surveillant belge Jules Lerusse, dans un rapport daté de juin 1916, fait mention de « notes quotidiennes de toute nécessité, sollicitée pour leur défense ».<sup>111</sup> Maryan Szeszycki, polonais contraint de servir dans l'armée allemande, est convaincu par Franz Creusen – germanophone – de prêter main-forte aux prisonniers politiques. Hésitant, il explique qu'il s'arrange pour faire disparaître les objets compromettants lorsqu'il est en charge des perquisitions. Par moment, il ravitaille également Fauquenot et Creusen et leur donne des renseignements capitaux sur les policiers allemands et les nouveaux prisonniers.<sup>112</sup>

Pour mener à bien cette organisation de la défense, il est nécessaire – pour les membres du personnel – de pouvoir mettre en contact les différents inculpés d'une affaire. Or, ceux-ci étant sous contrôle allemand, l'accès au registre d'écrou est

**107.** Rapport de l'abbé Coenen, aumônier de la prison Saint-Léonard (Bruxelles, AGR, CAP, n° 668).

**108.** Dossier concernant l'histoire, la composition et les agents du service de la prison Saint-Léonard associé à *La Dame Blanche*, 1919 (Bruxelles, AGR, CAP, n° 665).

**109.** Tel que reconnu comme service clandestin au sein de la commission des archives des services patriotiques.

**110.** Particulièrement afin de savoir quels membres ont été arrêtés et dans quelles prisons ils sont envoyés. Voir les dossiers concernant les rapports d'Emile Fauquenot, Creusen et Birckel (Bruxelles, AGR, CAP, n° 1050).

**111.** Rapport de Jules Lerusse, surveillant (Bruxelles, AGR, CAP, n° 668).

**112.** Notice historique sur la prison Saint-Léonard (Bruxelles, AGR, CAP, n° 664).

formellement interdit aux employés belges, d'autant plus que les femmes sont séparées du quartier des hommes. Comment donc s'assurer de l'arrestation d'un membre de réseau et de sa présence à Saint-Léonard? Pour y remédier, plusieurs solutions sont mobilisées. En juillet 1916, Sœur Mélanie, avec l'aide de Marie Birckel, parvient à reconnaître Fauquenot et Creusen. La religieuse s'arrange alors pour leur faire parvenir un premier billet de communication. L'astuce fonctionne également dans l'autre sens : le jardin des religieuses se trouve en face des cellules des hommes, qui n'ont qu'à « claquer des doigts pour attirer l'attention et laisser tomber un billet ». <sup>113</sup> À d'autres reprises, le personnel s'arrange pour entrer en contact avec les membres de la famille du potentiel détenu afin qu'ils lui rendent visite, obtenant alors le numéro de cellule. Sinon, un employé belge se charge de faire le guet à la rentrée du préau pour trouver la cellule concernée. Par exemple, le surveillant Louvet, souvent de garde à la porte d'entrée du cellulaire, suit des yeux les différents visiteurs ou gardiens qui se rendent dans des cellules spécifiques, pour rendre visite juste après au nouveau prisonnier. Pour trouver un détenu important, les employés surveillent les mouvements du préau ou tâchent de deviner la cellule en fonction des appels du détenu devant la police pour l'instruction et, donc, de ses va-et-vient hors de sa cellule vers les locaux d'interrogation ou la cour des véhicules. À d'autres reprises, le docteur – venu de la section belge et prétextant des visites à des détenus malades – s'entretient avec ceux-ci en wallon et sert ainsi d'intermédiaires entre plusieurs prisonniers. <sup>114</sup>

Enfin, une fois que les liaisons sont correctement établies entre les cellules et que les billets circulent entre les détenus, il convient de garder les prisonniers à l'abri d'éventuels changements dans l'instruction qui peuvent leur porter préjudice lors du procès. S'ils se souviennent de pièces compromettantes ou de documents importants laissés

derrière eux, par oubli ou manque de temps, avant l'arrestation, des membres du personnel sont chargés de récupérer ou détruire ces preuves. La Sœur Mélanie s'attelle principalement à la répartition de ce genre de tâche aux auxiliaires du service. Ainsi, le surveillant Maurice Delhaize, au moyen d'un faux passeport, se rend à différentes adresses plusieurs fois par semaine pour trouver des objets et « empêcher l'instruction de découvrir des complices ». <sup>115</sup> Outre la préparation d'une défense, le service offre également un soutien moral et spirituel d'une importance capitales aux prisonniers politiques. La Sœur Mélanie voit cela comme un impératif spirituel :

« La charité étant le premier devoir d'une religieuse, il me fut ouvert un vaste champ d'exploitation pendant la terrible occupation de notre pays par l'armée allemande. Émue à la vue des innombrables souffrances de mes malheureuses compatriotes arrêtées pour motifs politiques (...), je me mis en devoir avec la permission de cette dernière [la Sœur Supérieure] de les aider par tous les moyens possibles et imaginables ». <sup>116</sup>

Ces réconforts matériels et immatériels contribuent au bien-être des détenus et allègent quelque peu leur situation éprouvante. De concert avec sa supérieure, Sœur Mélanie s'attelle, à la fois par conscience patriotique, mais aussi bien par devoir religieux, à relever le moral des prisonnières à sa charge. Les Sœurs visitent les cellules, s'entretiennent avec les détenues, leur donnent des livres récréatifs et des occupations manuelles. L'aumônier belge Coenen peut également compter sur l'aide de sa domestique, Victoire Genette, qui s'occupe des achats de vivres et de linges propres à remettre aux prisonnières ; sur sa situation privilégiée et sur l'intimité de sa chapelle pour transmettre correspondances et nourriture. Elle occupe également la fonction de concierge des Filles de la Croix et est donc en contact avec

**113.** Rapport de Mlle Boonen ou Sœur Mélanie des filles de la Croix (Bruxelles, AGR, CAP, n° 668).

**114.** Rapport du docteur Ferdinand Bidlot (*Ibid.*).

**115.** Rapport de Maurice Delhaize, alias « Sylvio », commis de prison, 06-06-1919 (*Ibid.*).

**116.** Rapport de Mlle Boonen ou Sœur Mélanie des filles de la Croix (*Ibid.*).

Sœur Mélanie, laquelle lui remet plusieurs billets des quartiers des hommes et des femmes à transmettre aux familles des détenus.<sup>117</sup>

Le réseau de la prison Saint-Léonard semble se mettre en place relativement naturellement face à la répression allemande. Alors que les autorités allemandes cherchent à briser l'engagement de ces détenus, leur résistance devient le « prolongement logique de la lutte qu'ils ont menée à l'extérieur et dont ils continuent à se sentir partie prenante ».<sup>118</sup> Cet engagement résistant se formalise par des tâches variées, qui sont investies différemment par ceux qui les occupent. Le commis Désiré China, par exemple, est chargé d'accompagner le médecin dans ses visites aux prisonniers. Il s'arrange pour « rapidement » changer la literie de certains détenus.<sup>119</sup> Le surveillant Arthur Duchamps, quant à lui, ne manque pas de rappeler dans ses rapports d'après-guerre qu'il a été le « salvateur » de plusieurs détenus « désespérés », dont le courage est revenu « grâce à lui ».<sup>120</sup> D'autres encore, comme les surveillants Louis Chapaux et Pierre Dresse, font simplement allusion aux détenus auxquels ils ont porté assistance – souvent par « amour patriotique »<sup>121</sup> –, en leur amenant des vivres ou en facilitant les correspondances.

## Des méthodes ingénieuses

Durant les deux dernières années de la guerre, plusieurs détenus ont ainsi pu bénéficier des actions clandestines du « service de la prison Saint-Léonard ». Au fil des mois, le développement du réseau, la suspicion allemande grandissante et la progression des enquêtes judiciaires vont entraîner une diversification des activités entreprises au

sein de la prison. La mise en place de nouvelles méthodes, plus ou moins subtiles, intensifie également la prise de risque par les membres du réseau.

De 1914 à 1915, seul le quartier des hommes est constamment gardé par une unique sentinelle.<sup>122</sup> Les employés de la prison usent de subterfuges différents pour détourner son attention afin d'accéder aux cellules des hommes. Ainsi, les premiers mois, les surveillants belges attendent l'heure du repas du caporal (12h30) ou ses jours de congés. Un coup de téléphone est passé pour faire part du changement de garde dans le quartier des femmes. Certaines religieuses, souvent par le biais de Sœur Mélanie, agissent de concert avec les surveillants pour maintenir la sentinelle dans le quartier des femmes pour laisser le champ libre de l'autre côté. Cette diversion permet de passer à l'action : quelques surveillants et le cuisinier « chaussent leurs silencieuses » et visitent une dizaine de cellules, fournissant un peu de compagnie, de victuailles ou de correspondances aux détenus.<sup>123</sup> Ainsi, Sœur Mélanie s'arrange, avant chaque visite des autorités allemandes de la prison, d'être avertie la veille par le caporal afin de s'assurer que rien de compromettant ne reste dans les cellules qui seront visitées. Le cuisinier, Joseph Herzog, familier avec la langue allemande, parvient aussi à détourner leur attention dans les cuisines. Néanmoins, certains fonctionnaires allemands se montrent beaucoup plus récalcitrants à discuter avec les fonctionnaires belges. Si les membres du personnel ne parviennent pas à détourner l'attention des sentinelles en faction, ils usent alors d'autres astuces pour accéder aux cellules ou, du moins, font passer vivres et nouvelles. Par exemple, Gabrielle de Monge élabore, avec le concours de Sœur Mélanie, la ruse presque théâtrale, si l'on en croit ses mémoires, de simuler

117. Notice historique sur la prison Saint-Léonard (Bruxelles, AGR, CAP, n° 664).

118. KIERAN McÉVOY, KIRSTEN McCONNACHIE & RUTH JAMIESON, « Political imprisonment and the 'War on Terror' », in YVONNE JEWKES (dir.), *Handbook on Prisons*, 1<sup>er</sup> éd., Culllompton, 2007, 307.

119. Rapport de Désiré China, surveillant (Bruxelles, AGR, CAP, n° 668).

120. Rapport d'Arthur Duchamps, surveillant (*Ibid.*).

121. Notons l'utilisation d'une telle expression, « amour patriotique », qui souligne à nouveau l'autojustification de ces comportements après la guerre. Voir Rapports de P. Dresse et L. Chapaux, surveillants (*Ibid.*).

122. Il n'y a durant cette période qu'une demi-douzaine d'ordonnances allemandes pour la prison. Le constat est similaire pour le cas de Gand (JAN VAN DER FRAENEN, *Voor den kop geschoten*, 176).

123. Rapport de Maurice Delhaize, alias « Sylvio », commis de prison, 06-06-1919 (Bruxelles, AGR, CAP, n° 668).

la folie afin d'être transférée à l'asile Sainte-Agathe et éviter la découverte de son anonymat. Bien que les souvenirs de Gabrielle de Monge soient particulièrement romancés et contestés par d'autres résistants,<sup>124</sup> il n'est pas incohérent d'estimer que – face à une surpopulation carcérale grandissante pour un nombre réduit d'ordonnances et d'employés – les autorités allemandes accordent des demandes de transfert en hospice pour celles et ceux dont la santé mentale cède.

Avec le renforcement de la suspicion et donc de la surveillance allemande – en particulier avec les visites des agents de la police secrète –, d'autres méthodes tantôt absurdes, tantôt dangereuses sont employées. L'instituteur de la prison raconte qu'à plusieurs reprises, il mobilise des surveillants pour déménager et entasser des meubles d'une salle voisine – sous un prétexte quelconque – pour bloquer la vue sur la galerie du cellulaire de la sentinelle. Cette barricade de fortune, temporaire, permet aux autres surveillants d'opérer discrètement. Quand il est impossible d'œuvrer en pleine journée à cause des soldats, la nuit est propice pour plus de discrétion et plus de temps libre dans les cellules. Enfin, avant d'être transférés au palais pour certains interrogatoires ou pour les audiences du procès, les prisonniers doivent se rendre dans la cour des voitures de la prison. Pour cela, ils doivent passer par les locaux du greffe de la section belge, ce qui est alors l'opportunité de remettre des billets à l'un ou l'autre employé.<sup>125</sup>

## Le déclin inévitable ?

Au fil des mois, l'autorité allemande devient de plus en plus méfiante à l'égard des agissements

du personnel belge. Au cours de l'instruction, la police secrète allemande comprend progressivement que des arrangements entre les inculpés d'une même affaire se font dans les prisons du Royaume. Pour y remédier, la surveillance est renforcée et des ordres de défense de communication avec les prisonniers politiques sont mis en place pour le personnel belge.<sup>126</sup> Si le réseau fonctionne toujours grâce aux détenus, le personnel belge, à quelques exceptions près,<sup>127</sup> est rapidement écarté de la section allemande. À partir de mai 1915, l'aumônier allemand Krüger est en ordonnance à la prison et les mouvements de l'abbé Coenen sont limités. L'augmentation des sentinelles dans les deux quartiers rend les opérations plus dangereuses et force une certaine discrétion.

C'est durant l'hiver 1916-1917 que se cristallisent les suspicions de la police secrète allemande vis-à-vis de plusieurs membres du personnel. En novembre 1916, l'aumônier Coenen est appelé au Palais, où il est accusé d'avoir facilité la correspondance de plusieurs détenus avec l'extérieur. En décembre 1916, malgré un manque de preuve, il est « invité » à quitter son service à la prison.<sup>128</sup> Le 15 janvier 1917, la sœur Mélanie est compromise par son implication trop importante dans le réseau de la prison et doit quitter la ville. Elle passe la frontière hollandaise sans encombre. Après son départ, ce sont principalement le cuisinier Joseph Herzog et le commis Maurice Delhaize qui s'occupent des communications avec Marie Birckel dans le quartier des femmes, en lui transmettant pendant la nuit des billets au moyen d'une ficelle à sa fenêtre.

Avec l'expulsion progressive des geôliers et des sœurs belges de la partie allemande, l'établissement

124. Voir à ce sujet CLARA FOLIE, « *On ne se méfie guère d'une femme ...* », 104.

125. Rapport de Lousberg, instituteur de la prison Bruxelles, AGR, CAP, n° 668.

126. Des phénomènes similaires sont notamment observés à Gand (PAUL DROSSENS BERT VANHULLE & KAREL VELLE, « *Het dagelijks leven in de gevangenis voor de Tweede Wereldoorlog* », 98-99); à Anvers (ELISE REZSÓHAZY, *De la protection du secret militaire*, 489); à Saint-Gilles (EMMANUEL DEBRUYNE, ELISE REZSÓHAZY & LAURENCE VAN YPERSELE, « *Dans les mains de la police allemande* », 82).

127. Principalement le docteur et les religieuses pour le quartier des femmes (dans un premier temps).

128. Il deviendra vicaire à Saint-Antoine avant de reprendre sa mission d'aumônier de la prison à la sortie de guerre. Son dossier personnel à la prison de Liège montre cependant qu'il a continué, entre 1916 et 1917, à se rendre à plusieurs reprises à Saint-Léonard à des fins clandestines. Il sera pour cette raison condamné en décembre 1917 à 800 marks d'amende et 20 jours de prison par le tribunal militaire de Liège. Voir dossier de Jean Coenen (Liège, AEL, *Prison de Liège*, n° 38).

des relations avec l'extérieur dans le quartier des femmes devient nettement plus difficile. L'occupant fait appel à des religieuses allemandes afin de prendre en charge les détenues politiques. Issues d'une congrégation sœur des Filles de la Croix,<sup>129</sup> elles ont déjà séjourné en Belgique et parlent couramment le français. Avec la bénédiction de la Révérende Mère des Filles de la Croix, leur communauté se forme à Saint-Léonard le 1<sup>er</sup> avril 1917 sous le nom de « Communauté Saint-Jean ».<sup>130</sup> Si certains estiment que ces sœurs allemandes sont vraisemblablement « plus pénétrées de leur rôle de geôlier que de leur mission religieuse, se faisant dignes auxiliaires d'une police abjecte (...) »,<sup>131</sup> d'autres précisent que les nouvelles surveillantes peuvent se montrer bienveillantes, dans leur devoir de charité, « toutes allemandes qu'elles étaient ».<sup>132</sup>

Ces changements de personnel du régime cellulaire augmentent considérablement les difficultés d'approvisionnement et de communication entre les détenus. Emile Fauquenot fait part de son désespoir en février 1917, quelques semaines après le départ de Sœur Mélanie, en annonçant qu'il « continuera à faire l'impossible pour tenter de communiquer, s'il y a lieu, les renseignements que nous pourrions vous procurer ».<sup>133</sup> À l'inverse, la situation inspire également une anxiété certaine auprès de certains détenus. Jeanne Goeseels précise ainsi, en 1918, qu'elle ne souhaite plus recevoir de billets, par crainte des mesures plus drastiques des religieuses allemandes.<sup>134</sup>

Le 7 mai 1917, les Allemands optent pour une solution radicale face au réseau clandestin de la prison et dressent une cloison solide entre les ailes belge

et allemande. Ce phénomène n'est pas unique à Saint-Léonard. À Gand, en novembre 1917, le directeur de la prison déclare à la commission administrative que « les Allemands contrôlent totalement la prison et qu'il n'a rien à dire »,<sup>135</sup> tout accès entre les deux parties étant bloqué. Toute communication directe est désormais impossible et les membres du réseau doivent s'adapter avec l'utilisation de méthodes plus dangereuses. Celles-ci sont particulièrement fréquentes à l'aune du phénomène carcéral : l'individu se montre de plus en plus ingénieux (dans la mesure du possible) en fonction de son degré d'isolation.<sup>136</sup> Siffler des codes convenus, frapper bruyamment sur sa fenêtre un nombre de coups déterminés, écrire sur les grilles du jardin avec des mines de crayon, échanger des conversations par la fenêtre entre cellules mitoyennes, écrire au fond des plats, insérer des billets dans du linge sale ou même se servir des personnes habitant les maisons voisines à l'enceinte de la prison ... sont autant de moyens mis en place pour échapper à la vigilance allemande et assurer un semblant de communication.

C'est à ce moment que le rôle du polonais Maryan Szeszycki devient vraisemblablement primordial pour le bon fonctionnement du service. Il aurait gagné la confiance du caporal allemand afin de faire office d'intermédiaire au sein de la prison. En septembre 1917, alors que l'implication renforcée de Maryan Szeszycki semble donner un second souffle au réseau, le commis Maurice Delhaize, à son tour compromis, est arrêté puis déporté en Allemagne.<sup>137</sup> C'est Juliette Delrualle, la fille du directeur de la partie belge de la prison, qui prend alors l'initiative d'assurer la communication entre

**129.** À titre d'exemple, pour illustrer ce phénomène de sororité : en 1913, la Congrégation des Filles de la Croix dispose de 101 maisons à travers le monde, dont 47 en Belgique (avec 745 sœurs) et 22 en Allemagne (avec 437 sœurs) (voir Liège, Archives de l'Évêché de Liège, *Archives de la Congrégation des Filles de la Croix*, section /3/).

**130.** Établissement de la Communauté St Jean à la Prison cellulaire de Liège (*Ibid.*, sections /44/ et /45/).

**131.** Notice abrégée sur le service de la prison Saint-Léonard (Bruxelles, AGR, CAP, n° 514).

**132.** Rapport de l'abbé Coenen, aumônier de la prison Saint-Léonard (Bruxelles, AGR, CAP, n° 668).

**133.** Affaire Fauquenot-Birckel (Bruxelles, AGR, CAP, n° 636).

**134.** Billets de prison de Mme Jeanne Goeseels (*Ibid.*).

**135.** Cité dans PAUL DROSSENS, BERT VANHULLE & KAREL VELLE, « Het dagelijks leven in de gevangenis voor de Tweede Wereldoorlog », 99.

**136.** Padraic Kenney fait un constat similaire dans sa synthèse sur l'enfermement politique (PADRAIC KENNEY, *Dance in chains*, 146-147 et figure 6.1).

**137.** Billet de Maurice Delhaize, reçu le 21-09-1917 (Bruxelles, AGR, CAP, n° 636).

Saint-Léonard et l'extérieur à partir de début 1918, principalement pour la section des femmes.<sup>138</sup>

Alors que l'étau semble se resserrer, les deux chefs du cadre intérieur (côté masculin) du service de la prison – Emile Fauquenot et Franz Creusen – prennent la décision de tenter une évasion. Ils se pensent trop compromis et craignent un revirement de l'instruction de leur affaire. Le 25 février 1918, Fauquenot écrit, dans un billet d'organisation avec l'extérieur, que Maryan Szeszycki est « plein de bonne volonté, mais qu'il se montre trop indécis et hésitant ». <sup>139</sup> Ce dernier joue cependant un rôle primordial dans ce stratagème, car il est désormais impossible de dresser un plan avec le concours du personnel belge. Les deux individus visent, au plus tôt, le dimanche 10 mars 1918 et espèrent s'échapper en escaladant le mur d'enceinte près de la chapelle, du côté opposé à la porte d'entrée de la prison. Ce plan d'évasion semble être suspendu en raison des hésitations du soldat polonais, jusqu'à ce que celui-ci reçoive un ordre de mutation vers le front. <sup>140</sup> Le 25 mars 1918, Maryan annonce à Fauquenot et Creusen « qu'il veut se tirer d'ici [sic] avant de filer aussitôt que possible ». <sup>141</sup> Le 28 mars, à midi, Fauquenot envoie un dernier billet à l'extérieur: « ce sera pour ce soir, après 8 heures. Je tenterai seul. N. F. [Maryan Szeszycki] ne peut venir que le soir à notre étage (...), son rayon d'action est beaucoup plus limité ». <sup>142</sup> Le Polonais semble effectivement avoir attiré l'attention. Franz Creusen et Emile Fauquenot sont libérés de leur cellule par le soldat et s'enfuient par une cellule de l'étage supérieur vers le grenier. Des combles, les deux individus montent et se retrouvent sur le toit. Évitant la sentinelle et son chien de garde qui patrouillent dans la cour, ils descendent du bâtiment principal puis du mur extérieur à l'aide d'un jeu de cordes fait de draps de lit et de crochets de gouttière. <sup>143</sup> Au pied du mur opposé, rue Mathieu

Laensberg, les deux détenus retrouvent les agents extérieurs: Juliette Durieu, Walthère Dewé et Herman Chauvin. Après 21 mois de détention, ils sont libres. Maryan Szeszycki, quant à lui, franchit tranquillement la porte d'entrée principale de la prison, pour la dernière fois, avant de retrouver le reste du réseau au refuge de *La Dame Blanche* à Liège, au 6 rue Tournant Saint-Paul.

Si la nature des lieux (une prison en plein centre-ville) et des forces occupantes (un agent double et un vraisemblable manque de sécurité) a grandement facilité cette évasion, celle-ci illustre néanmoins « le summum de l'effronterie politique et idéologique », sapant dans les faits toute « prétention coercitive » de l'occupant. <sup>144</sup> Les différentes arrestations et fuites des membres du personnel de la prison, suivies de l'évasion de Fauquenot et Creusen et de la désertion de Maryan Szeszycki, marquent un coup d'arrêt au service de la prison Saint-Léonard. Marie Birckel, après ce tour de force, doit à nouveau comparaître au Palais pour son affaire. Elle est finalement jugée, condamnée à douze ans de travaux forcés et déportée en Allemagne le 26 juillet 1918.

## V. Conclusion

À l'issue de la guerre, plusieurs membres du réseau recevront des décorations pour récompenser leurs actions durant l'occupation. Le 19 juin 1919, Emile Fauquenot – sur demande du Grand Quartier Général Français – contacte le directeur belge de la prison afin d'identifier et remercier ceux qui ont participé, de près ou de loin, au fonctionnement du réseau clandestin de Saint-Léonard. Nouvellement mariés, Marie Birckel et Emile Fauquenot seront proposés pour la décoration *Member of the British Empire*. La sœur Mélanie,

138. Notice historique sur la prison Saint-Léonard (Bruxelles, AGR, CAP, n° 664).

139. Affaire Fauquenot-Birckel (Bruxelles, AGR, CAP, n° 636).

140. Probablement dans le cadre des offensives de printemps et, plus précisément, l'opération *Michael* (*Unternehmen Michael*), dans la région de la Somme, entre le 21 mars et le 6 avril 1918.

141. Bruxelles, AGR, CAP, n° 636.

142. Rapport de Franz Creusen (Bruxelles, AGR, CAP, n° 1050).

143. *Ibid.*

144. KIERAN McÉVOY, KIRSTEN McCONNACHIE & RUTH JAMIESON, « Political imprisonment and the 'War on Terror' », 309.

elle aussi, sera remerciée en juin 1919 de la Croix de Guerre française, avec citation à l'ordre du régiment, par le Grand Quartier Général français « en reconnaissance des services rendus à la défense de la Patrie ». <sup>145</sup> Après la guerre, Maryan Szeszycki recevra la croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne avec rayure d'or <sup>146</sup> ainsi que la nationalité belge. <sup>147</sup> Employé aux usines Cockerill, il demandera, à plusieurs reprises, à être rémunéré par les différentes puissances alliées, allant jusqu'à rédiger des lettres personnelles aux chefs de gouvernement. Pensant que Franz Creusen et Emile Fauquenot étaient de hauts gradés français, il s'est plaint d'un manque de faveurs pour sa participation au réseau de la part des Anglais et des Français, se tournant alors vers les Belges. <sup>148</sup>

Si certains reçoivent ainsi une récompense symbolique ou pécuniaire, d'autres n'ont pour seule consécration que la rédaction d'un rapport demandé par la Commission des archives des services patriotiques. Rapport qui est d'ailleurs la dernière opportunité pour nombre d'entre eux de témoigner de leur engagement et, éventuellement, faire valoir leurs revendications face à une société d'après-guerre qui met principalement l'accent sur les civils, résistants et soldats morts pour la patrie. Écrire sur sa souffrance, sur son expérience carcérale et sur son action résistante permet d'une part de légitimer ce qui a été vécu et, d'autre part, de véhiculer une volonté de reconnaissance et de récompense bien réelle. Quand Laurent Lombard publie ses nombreux ouvrages dans l'entre-deux-guerres, il insiste notamment sur la souffrance de l'espion belge, souffrance plus grande que celle du soldat de l'Yser, « qui lui a la satisfaction d'échap-

per à l'humiliation allemande ». <sup>149</sup> Cependant, là où de tels individus écrivent pour partager leur expérience, d'autres ne parviennent pas à tourner la page. En 1919, Franz Creusen, visiblement toujours pétri de l'esprit de guerre, aurait été arrêté aux Pays-Bas par les autorités hollandaises tandis qu'il y planifiait l'enlèvement de l'empereur Wilhelm I, alors en exil. <sup>150</sup> Cet événement met particulièrement en exergue la difficulté pour certains de laisser l'expérience de l'occupation et de la résistance derrière eux. Comment justifier, dans ce cas, de telles actions après la guerre? Comment définir ce comportement qui, jusque 1918, était qualifié de « patriote » et « héroïque »?

Dans une Belgique occupée depuis août 1914, la prison secondaire de Liège témoigne de son originalité par une double fonction. D'une part, son rôle carcéral, qu'elle joue dans les politiques allemandes de surveillance et de répression face aux individus soupçonnés de nuire à l'effort de guerre des forces occupantes. D'autre part, son rôle clandestin, avec la genèse exceptionnelle d'un réseau de résistance qui se développe entre ses murs pour faire face à la coercition militaire, morale et judiciaire de l'autorité allemande. Le cas d'étude de la prison Saint-Léonard nous montre, grâce à un riche corpus de sources, la richesse d'une microhistoire de l'occupation à travers le prisme des espaces d'enfermement et des conditions que ceux-ci impliquent. Les archives des services patriotiques et, plus particulièrement, des services des prisons recèlent de nombreuses possibilités de recherche sur l'expérience carcérale des prisonniers politiques durant la Première Guerre mondiale en Belgique.

*Vincent Mazy (1996) est doctorant en histoire contemporaine à l'UCLouvain. Sous la promotion des prof. Aurore François et Xavier Rousseaux, il prépare une thèse de doctorat autour des trajectoires de vie des soldats belges condamnés par la justice militaire et incarcérés à la prison de Fresnes (France) pendant la Première Guerre mondiale. vincent.mazy@uclouvain.be*

**145.** Correspondance relative au travail des religieuses, 24-6-1919 (Liège, AEL, *Prison de Liège*, n° 154).

**146.** Adressée aux civils, pour services spéciaux rendus pendant la guerre (voir à ce sujet l'A.R. du 24 juin 1919). Pour la mention de l'octroi, voir *La Nation Belge*, 24-2-1920, 3.

**147.** *La Meuse*, 29-3-1920, 2.

**148.** Rapport de Walthère Dewé sur le Polonais dans Bruxelles, AGR, CAP, n° 1051, novembre 1920.

**149.** LAURENCE VAN YPERSELE, « Les patriotes belges face à l'occupation allemande de 14-18 dans la littérature francophone belge », 177.

**150.** Londres, National Archives, Ministry of Justice, *inventory 16433*, cité dans WIM KLUNKERT, « 'Espionage Is Practised Here on a Vast Scale'. The Neutral Netherlands, 1914-1940 », in FLORIBERT BAUDET ET AL. (dir.), *Perspectives on Military Intelligence from the First World War to Mali. Between Learning and Law*, La Haye, 2017, 36.



**Liste des abréviations:**

AEL: Archives de l'État à Liège

AGR: Archives générales du Royaume

CAP: Archives de la Commission des Archives des Services patriotiques établis en Territoire occupé au Front l'Ouest, 1914-1930.

Doc. pers.: Documentation personnelle

